

DATACTION

Collaboration pour l'échange  
de données sur l'énergie

# Guide d'accès aux données énergétiques

pour les plans climat  
air énergie territoriaux

Décembre 2016

Avec le soutien



Cofinancé par le programme Énergie  
Intelligente-Europe de l'Union européenne

La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes

Ce **guide d'accès aux données énergétiques** a été élaboré dans le cadre du projet DATA4ACTION, cofinancé par le programme Énergie Intelligente-Europe de l'Union européenne (Grant agreement no. IEE/13/368/SI2.675578).

DATA4ACTION a pour objectif d'identifier des modèles de collaboration transférables et d'améliorer l'accès des collectivités territoriales aux données énergétiques pour une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi des plans climat.

*Date de début du projet* : Mars 2014

*Date de fin de projet* : Février 2017

*Élaboré par* : Carlow-Kilkenny Energy Agency (version anglaise)

*Version française* : Décembre 2016

*Deliverable no* : D6.6

*Titre* : Guide d'accès aux données énergétiques pour la mise en oeuvre de plans climat air énergie territoriaux.

*Cible* : Les experts de la planification énergétique, tels que les techniciens de l'énergie et les observatoires énergie-climat ; Les techniciens des collectivités locales chargés de l'élaboration de plans climat.



Le contenu de cette publication, n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni l'EASME ni la Commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

# Sommaire

<b>1 - Bienvenue dans le guide d'accès aux données .....</b>	<b>3</b>
<i>Ressources utiles .....</i>	<i>4</i>
<b>2 - Cadre européen .....</b>	<b>7</b>
<i>Programme d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 .....</i>	<i>7</i>
<i>Économie bas carbone à l'horizon 2050 .....</i>	<i>8</i>
<i>Respect du cadre .....</i>	<i>8</i>
<i>Accès aux données énergétiques .....</i>	<i>8</i>
<b>3 - Cadre national.....</b>	<b>9</b>
<i>Disponibilité du Guide d'accès aux données par pays .....</i>	<i>9</i>
<i>Cadre réglementaire en vigueur .....</i>	<i>10</i>
<i>Mise à disposition de données de plus en plus précises .....</i>	<i>11</i>
<i>Les circuits de mise à disposition de données .....</i>	<i>11</i>
<b>4 - Le défi du partage de données .....</b>	<b>13</b>
<i>Améliorer le partage de données .....</i>	<i>14</i>
<b>5 - Partenariat de collaboration .....</b>	<b>17</b>
<i>Modèles de collaboration .....</i>	<i>17</i>
<i>Acteurs des partenariats de collaboration .....</i>	<i>18</i>
<i>Mécanismes de gouvernance .....</i>	<i>20</i>
<i>Modèles de collaboration recommandés .....</i>	<i>20</i>
<b>6 - Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre .....</b>	<b>23</b>
<i>Qu'est-ce qu'un Observatoire de l'énergie ? .....</i>	<i>25</i>
<i>L'importance des Observatoires de l'énergie .....</i>	<i>26</i>
<i>Les membres d'ENERGee Watch .....</i>	<i>28</i>
<i>Les outils des Observatoires de l'énergie .....</i>	<i>31</i>
<b>7 - Facteurs de réussite .....</b>	<b>33</b>
<i>Les pouvoirs publics .....</i>	<i>33</i>
<i>Les experts de la planification énergétique .....</i>	<i>33</i>
<i>Les fournisseurs de données énergétiques .....</i>	<i>34</i>
<b>Annexes .....</b>	<b>37</b>
<i>Annexe 1 - Termes techniques .....</i>	<i>38</i>
<i>Annexe 2 - Les membres d'ENERGee Watch.....</i>	<i>40</i>



# Guide d'accès aux données

Ce guide a été réalisé par les partenaires de DATA4ACTION dans diverses régions européennes, avec le soutien du programme Énergie intelligente - Europe de l'Union européenne.

Ces partenaires comprennent à la fois des pouvoirs publics locaux et régionaux, des agences de l'énergie et d'autres institutions qui s'efforcent tous de faire face au changement climatique en élaborant et mettant en oeuvre des plans climat. Ils ont pour objectif commun d'améliorer l'accès à des données énergétiques précises, afin de mieux planifier et suivre les mesures en matière d'énergie durable.

DATA4ACTION est piloté par l'Agence régionale de l'énergie et de l'environnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes (RAEE).

## Présentation des partenaires de DATA4ACTION





**Pour en savoir plus sur DATA4ACTION,  
y compris l'accès à notre bibliothèque de  
publications et d'événements, visitez notre  
site Web : [www.data4action.eu](http://www.data4action.eu)**

# 1 - Bienvenue dans le Guide d'accès aux données

**Les données énergétiques sont cruciales pour l'identification des tendances dans les secteurs économiques prioritaires, afin de cibler les politiques énergétiques, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître le déploiement des énergies renouvelables. Des indicateurs pourront ensuite être intégrés à des politiques locales et régionales en matière d'énergie durable, et l'état d'avancement de leur mise en œuvre pourra être contrôlé régulièrement.**

Notre guide d'accès aux données est principalement destiné :

- aux **pouvoirs publics** qui cherchent un meilleur accès à des données énergétiques locales et précises au sein de leur territoire, afin de les utiliser dans le cadre de la planification énergétique durable ;
- aux **experts de la planification énergétique** souhaitant soutenir le développement de modèles de collaboration avancés entre les pouvoirs publics et les fournisseurs de données, comme un observatoire de données ou un Observatoire régional de l'énergie ;
- aux **fournisseurs de données énergétiques** prêts à jouer un rôle positif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques énergétiques régionales et locales.

**Nous espérons vous aider à accéder aux données énergétiques clés de votre région et à alimenter vos politiques, plans et stratégies en matière d'énergie durable.**

**Ce guide peut vous aider à :**

- identifier les données énergétiques précises et fiables dans votre région ou territoire, et à y accéder ;
- développer et mettre en place des modèles de collaboration gagnant-gagnant en matière de partage des données énergétiques ;
- établir un observatoire de données énergétiques fournissant des services de données aux pouvoirs publics pour les besoins de la planification énergétique durable ;
- élaborer des politiques soutenant le partage des données énergétiques, pour une planification énergétique durable par les pouvoirs publics ;
- préparer et suivre un Plan d'action éclairé en faveur de l'énergie durable et du climat, avec des outils de planification énergétique qui reflètent les besoins des municipalités et des communautés de votre région ;
- collaborer avec des acteurs locaux et régionaux lors des phases de préparation et de suivi de vos plans, afin d'obtenir leur adhésion et leur soutien, en procurant ainsi des avantages mesurables à long terme pour votre territoire.

## Ressources utiles

Quel que soit votre niveau d'avancement dans la préparation d'un Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat pour votre région, il existe de nombreuses ressources sur les bonnes pratiques qui peuvent vous aider tout au long du processus. Nous vous recommandons les suivantes, mais cette liste n'est pas exhaustive :



COOPENERGY propose des exemples de collaborations fructueuses entre des autorités locales et régionales à travers l'Europe, afin de préparer et d'appliquer des initiatives et des plans climat et du climat de niveau mondial.

[www.coopenergy.eu](http://www.coopenergy.eu)



La Convention des maires pour le climat et l'énergie rassemble des milliers d'autorités locales et régionales qui se sont volontairement engagées à mettre en œuvre sur leur territoire les objectifs de l'Union européenne en termes de climat et d'énergie.

Les membres s'engagent à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 40 % d'ici à 2030, ainsi qu'à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

[www.covenantofmayors.eu](http://www.covenantofmayors.eu)



DATA4ACTION reconnaît l'importance de la mise en place de modèles d'échange de données à long terme dans le cadre de la planification énergétique durable, grâce à une coopération entre les pouvoirs publics et les fournisseurs de données énergétiques.

[www.data4action.eu](http://www.data4action.eu)



## ENERGee Watch

ENERGee Watch est le réseau européen des observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Il a pour objectif de partager les expériences de pouvoirs publics locaux et régionaux dans les domaines de l'énergie et des gaz à effet de serre et d'accompagner la création et le développement d'observatoires régionaux et locaux énergie-climat.

[www.energee-watch.eu](http://www.energee-watch.eu)



Le projet MESHARTILITY (Mesurer et partager des données avec les fournisseurs de services publics dans le cadre de la Convention des maires pour le climat et l'énergie) est destiné à développer des solutions et outils facilitant l'échange de données énergétiques entre les fournisseurs d'énergie et les autorités locales.

[www.meshartility.eu](http://www.meshartility.eu)



Le projet 50000&1 SEAPs propose une approche cohérente de l'intégration des Systèmes de gestion de l'énergie avec les plans climat, selon les normes de management de l'énergie, comme l'ISO 50001.

[www.50001seaps.eu](http://www.50001seaps.eu)



## 2 - Cadre européen

En mars 2009, une législation contraignante a été adoptée dans le cadre d'un paquet législatif sur l'énergie et le changement climatique, afin de mettre en œuvre les objectifs 20/20/20. Ce paquet législatif définit des politiques spécifiques pour les atteindre et des objectifs annuels pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur cette base, le programme d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 fixe des objectifs pour 2030.

Sujet	Directive européenne
Planification régionale de l'énergie	Directive 2012/27/EU: <b>Efficacité énergétique</b> Directive 2009/28/EC: <b>Énergie renouvelable</b>
Accès aux données de consommation	Directive 2012/27/EU: <b>Efficacité énergétique</b> Directive 2010/31/EU: <b>Performance énergétique des bâtiments</b> Directive 2009/72/EU: <b>Marché de l'électricité et du gaz</b> Directive 2009/73/EU: <b>Marché de l'électricité et du gaz</b>
Collecte de données par les pays membres	Directive 2012/27/EU: <b>Efficacité énergétique</b>
Protection des données	Directive 2002/58/EU: <b>Confidentialité et communication digitale</b> Directive 95/46/EC: <b>Protection des données privées</b>
Accès aux données environnementales	Directive 2007/2/EU: <b>Infrastructure d'information géographique dans l'Union européenne</b>

Reconnaissant le rôle crucial de la gouvernance locale et régionale pour parvenir aux niveaux convenus, l'UE encourage ses régions et municipalités à élaborer et appliquer des stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, en lançant des initiatives telles que la Convention des maires pour le climat et l'énergie.

Le niveau d'effort actuel en matière de collecte et de diffusion des données au plan national concernant la consommation et la production d'énergie, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, n'est généralement pas suffisant ni assez précis pour aider les régions et municipalités à définir les stratégies et en assurer le suivi au niveau local.

### Programme d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030

Le programme d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 de l'UE fixe trois objectifs clés pour l'année :

1. une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux niveaux de 1990) ;
2. une part d'au moins 27 % pour l'énergie renouvelable ;
3. une amélioration d'au moins 27 % de l'efficacité énergétique.

Pour que le programme d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 de l'UE puisse encourager la progression vers une économie à faibles émissions de carbone et atteindre ses autres objectifs connexes, il est important de créer une base de référence locale fiable, par rapport à laquelle les progrès pourront être mesurés, et qui alimentera les politiques régionales et locales.

De plus, une planification énergétique locale et régionale est indispensable pour atteindre l'objectif de création d'un système énergétique garantissant une énergie abordable pour tous les consommateurs, renforçant la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE, diminuant la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie et créant de nouvelles opportunités en termes de croissance et d'emplois.

Par conséquent, en investissant dans la collecte et l'analyse de données énergétiques régionales et locales, nous obtiendrons à terme des avantages accrus en termes d'environnement et de santé, notamment grâce à une réduction de la pollution atmosphérique.

### Économie bas carbone à l'horizon 2050

L'UE s'est fixée comme objectif à long terme de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 1990. La Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 identifie des moyens de faire évoluer le système énergétique qui seraient compatibles avec ce but de réduction des gaz à effet de serre, tout en permettant d'accroître la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement.

Pour atteindre l'objectif de 2050 par la réduction des émissions internes, l'UE doit continuer à progresser sur la voie d'une

société à faible intensité de carbone. Ceci nécessitera que les émissions européennes se situent 40 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici à 2030 et soient inférieures de 60 % d'ici à 2040. Par conséquent, tous les secteurs doivent contribuer à la transition vers une économie bas carbone, en fonction de leur potentiel technologique et économique.

### Respect du cadre

L'atteinte des objectifs du programme d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, comme de l'Économie bas carbone à l'horizon 2050, renforcera la nécessité de plans d'action régionaux et locaux plus efficaces en faveur de l'énergie durable. De ce fait, il sera nécessaire d'établir et d'optimiser des outils et processus de partage de données collaboratives, comme les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Ces Observatoires seront capables d'assurer le suivi et d'alimenter les politiques et plans conçus pour contribuer à la réalisation des objectifs.

### Accès aux données énergétiques

La réglementation européenne a considéré la problématique de l'échange des données énergétiques à travers :

1. la définition des objectifs énergétiques nationaux et infranationaux ;
2. l'accès aux données de consommation ;
3. la collecte de données par les États membres ;
4. la protection des données ;
5. l'accès aux données environnementales.

# 3 - Cadre national

Outre cette version française, le Guide d'accès aux données de DATA4ACTION est également disponible dans d'autres langues européennes. Chaque version contient une description du cadre national qui présente les exigences et structures de partage des données énergétiques dans le pays concerné.

## Disponibilité du Guide d'accès aux données par pays

	Bulgarie	BG	<a href="http://data4action.eu/bg/">http://data4action.eu/bg/</a>
	République Tchèque	CZ	<a href="http://data4action.eu/cs/">http://data4action.eu/cs/</a>
	Europe	EU	<a href="http://data4action.eu/en/">http://data4action.eu/en/</a>
	France	FR	<a href="http://data4action.eu/fr/">http://data4action.eu/fr/</a>
	Grèce	EL	<a href="http://data4action.eu/el/">http://data4action.eu/el/</a>
	Irlande	IR	<a href="http://data4action.eu/en/?cd=ir">http://data4action.eu/en/?cd=ir</a>
	Italie	IT	<a href="http://data4action.eu/it/">http://data4action.eu/it/</a>
	Roumanie	RO	<a href="http://data4action.eu/ro/">http://data4action.eu/ro/</a>
	Espagne	ES	<a href="http://data4action.eu/es/">http://data4action.eu/es/</a>
	Suède	SE	<a href="http://data4action.eu/sv/">http://data4action.eu/sv/</a>
	Royaume-Uni	UK	<a href="http://data4action.eu/uk/">http://data4action.eu/uk/</a>

**5 ans après la loi Grenelle 2 en 2010, qui avait permis la mise à disposition de données par les gestionnaires de réseaux aux collectivités, l'article 179 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce cette dynamique et fournit un cadre pour la mise à disposition, par les gestionnaires de réseaux de distribution et de transports d'énergie, et les opérateurs distributeurs de produits pétroliers, de données sur la production, le transport, la distribution et la consommation d'énergie (électricité, gaz naturel et biométhane, produits pétroliers, froid et chaleur).**

## Cadre réglementaire en vigueur

La mise à disposition de données énergétiques aux collectivités est actuellement précisée par 6 textes :

- La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 179.
- 4 textes réglementaires publiés au journal officiel du 20 juillet 2016
  - ❑ Décret N°2016-973 du 18 juillet 2016 relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid, précisant les données mises à disposition des collectivités et leur découpage par énergie, échelle géographique, temporelle et sectorielle ;
  - ❑ Décret N°2016-972 du 18 juillet 2016 relatif à la confidentialité des informations détenues par les opérateurs gaziers et par les gestionnaires des réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité, qui assouplit les obligations de confidentialité des gestionnaires de réseaux pour leur permettre de transmettre et diffuser ces données sans risque juridique ;
  - ❑ Arrêté du 18 juillet 2016 fixant les modalités de transmission des données de transport, distribution et production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid, qui précise les modalités de transmission, le format des fichiers et le calendrier des transmissions ;
  - ❑ Arrêté du 07 juillet 2016 pris en application des articles D.141-12-5, D.142-9-2, D.142-9-3 et D.142-9-5 du Code de l'énergie, relatif aux informations rendues publiques sur les installations de production et de stockage d'électricité dans le registre national.
- La loi n°2016-1321 du 07 octobre 2016 pour une République numérique, qui complète les textes relatifs à la loi TECV en prévoyant notamment (i) un service public de la donnée et (ii) la mise à disposition du public de données détaillées des actionnaires des réseaux d'électricité et de gaz naturel.

## Mise à disposition de données de plus en plus précises

L'ensemble de ces textes prévoit ainsi la mise à disposition des collectivités, et du grand public, de données énergétiques, de plus en plus précises, d'ici 2021. Ainsi, par exemple, dès fin 2016, des données de consommation d'électricité et de gaz par découpage infracommunal ont été mises à disposition. Ces données seront progressivement fournies par bâtiment à partir de 2019.

## Les circuits de mise à disposition de données

Plusieurs circuits de mise à disposition de données sont prévus. On distingue ainsi :

- La mise à disposition du public, par le Service statistique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chaque année avant le 1er septembre, des données non confidentielles mises à disposition par les gestionnaires de réseaux et opérateurs de produits pétroliers ;
- La transmission sur demande (motivée par un courrier précisant la compétence au titre de laquelle les données sont demandées) des données (y compris les données confidentielles) aux collectivités ;

- La transmission des données à un tiers désigné par la collectivité
  - ❑ En effet, il est possible, pour une collectivité, de déléguer le recueil, le traitement, le contrôle et la diffusion des données à des tiers, notamment ceux exerçant des missions d'intérêt général sur la connaissance et l'élaboration des politiques publiques contribuant à la transition énergétique.
  - ❑ Les collectivités peuvent aussi demander aux gestionnaires de réseaux que ces informations soient directement mises à disposition de leurs délégataires.





# 4 - Le défi du partage de données

**Un défi de taille, dans le cadre de l'atténuation du changement climatique, est l'accès en temps utile à des données énergétiques fiables sur lesquelles les politiques locales et régionales en faveur de l'énergie durable pourront s'appuyer. Il nécessite une solution collaborative.**

Parmi les principaux gardiens des données énergétiques, on peut citer :

1. **les pouvoirs publics**, puisqu'il s'agit de grands consommateurs d'énergie ;
2. **les experts de la planification énergétique**, dont les Observatoires régionaux de l'énergie ;
3. **les fournisseurs de données énergétiques**, comprenant les grands producteurs d'énergie, les consommateurs, les gestionnaires de réseau de transport (GRT) et les gestionnaires de réseau de distribution (GRD).

Si les directives européennes limitent le partage des données individuelles privées avec des tiers, l'échange de données territoriales agrégées et non nominatives requis pour la préparation de Plans d'action efficaces en faveur de l'énergie durable et

leur suivi au niveau infranational n'est généralement pas couvert, ni défini par ces directives.

Il n'existe aucune obligation, dans la plupart des cadres législatifs nationaux et européens, que les GRT et les GRD fournissent des données énergétiques locales aux pouvoirs publics au niveau infranational. De ce fait, les échanges de données sont mis en place uniquement de manière volontaire. Cependant, les pouvoirs publics, dont les autorités régionales et provinciales soutenant les municipalités ainsi que les municipalités elles-mêmes, ont besoin d'accéder plus facilement aux données énergétiques.

Par la loi Grenelle puis la loi TECV, la France a cependant établi les conditions de mise à disposition de données par les GRD et GRT aux collectivités (cf. chapitre précédent).

## Partage de données

Plusieurs GRD européens tels que ENEL Distribution en Italie, ERDF en France et EON en République Tchèque partagent déjà, avec les municipalités, des données énergétiques territoriales, pour la planification énergétique durable.

Cela est réalisé sur une base de volontariat, les GRD exprimant une forte nécessité de mieux définir leurs rôles à cet égard.

En France, le partage des données énergétiques territoriales pour la planification énergétique durable est intégré dans la loi sur la transition énergétique.

## Améliorer le partage de données

Le concept d'une action collaborative engageant les pouvoirs publics, les experts de la planification énergétique et les fournisseurs de données énergétiques ne sera pas nécessairement simple à mettre en place, et ce pour diverses raisons. DATA4ACTION a identifié un certain nombre de problèmes récurrents et défini des recommandations pour les dépasser, afin de faciliter des échanges de données plus efficaces entre les acteurs.

### Manque d'engagement politique

- Investir du temps et des ressources dans la sensibilisation à la nécessité d'une planification énergétique durable.
- Créer une structure collaborative bénéficiant d'un soutien politique.

### Faible niveau de qualité ou de disponibilité des données

- Il est possible qu'il soit initialement nécessaire d'utiliser des approximations, dans le but de les remplacer ensuite par des données co-construites plus fiables.
- Il est nécessaire d'identifier d'autres sources de données. Une certification indépendante de la qualité des données et la réalisation d'évaluations périodiques jouent un rôle important.

### Manque de collaboration des fournisseurs de données

- Identifier les avantages pour les fournisseurs de données et leur en faire part.
- Définir le processus d'échange de données et le format des données, afin de faciliter le travail des fournisseurs de données.

### Absence d'accords solides en matière d'échange de données

- La nature, le processus et la fréquence des échanges de données doivent faire l'objet d'un accord formel.
- L'échange de données énergétiques nécessite des accords bilatéraux.
- Des accords de collaboration gagnant-gagnant doivent être conclus entre les fournisseurs de données et les pouvoirs publics.

### Absence d'un observatoire régional

- Sensibiliser les acteurs aux avantages de la création et de la conservation d'un Observatoire régional.
- Chercher à obtenir un engagement politique pour la création d'un nouvel Observatoire régional.
- La création d'un nouvel Observatoire régional nécessitera de l'innovation, des investissements et du temps.
- La durabilité et l'intégrité étant les caractéristiques clés des Observatoires efficaces, elles doivent donc être intégrées à ces nouvelles structures.

### Besoin d'outils, de processus et de compétences

- Favoriser le succès des efforts de planification énergétique durable en encourageant l'adoption d'outils, de processus et de compétences.
- Transférer les outils, processus et compétences utilisés dans le cadre de collaborations fructueuses dans d'autres domaines.

### Amélioration des politiques

Les partenaires de DATA4ACTION ont identifié dans les politiques, diverses lacunes ayant besoin d'être comblées, à la fois au niveau de l'UE et des États membres, afin d'améliorer l'échange de données énergétiques. Celles-ci sont décrites en détail dans la publication de DATA4ACTION intitulée « **Recommandations politiques en vue d'une amélioration des échanges de données sur l'énergie pour une meilleure planification énergétique au niveau local** », téléchargeable sur [data4action.eu](http://data4action.eu) pour sa version en anglais.

Les recommandations visant à améliorer les politiques peuvent être résumées de la manière suivante :

1. la législation en matière d'énergie durable doit comporter des dispositions facilitant l'accès de tous les pouvoirs publics aux données énergétiques ;
2. la législation nationale des États membres doit reconnaître l'importance de l'accès aux données pour la planification énergétique durable locale et régionale ;
3. les États membres doivent inclure des dispositions pour que les fournisseurs de données énergétiques (y compris les fournisseurs d'énergie, les GRD et GRT) proposent des données énergétiques désagrégées dans un format adapté à une utilisation dans la planification énergétique durable locale et régionale ;
4. les États membres doivent clarifier les droits et obligations des fournisseurs de données énergétiques concernant la mise à disposition de données énergétiques territoriales pour les pouvoirs publics pour les besoins de la planification énergétique durable ;
5. les États membres doivent encourager et soutenir les meilleures pratiques en matière d'accès aux données et de partage des données dans le cadre de la planification énergétique durable. Ces mesures doivent inclure des règles de transparence, des formats standardisés d'échange de données, ainsi que le soutien ou le financement d'initiatives volontaires de partage de données ;
6. les États membres doivent clarifier les règles de confidentialité afin de faciliter l'accès aux données agrégées ;
7. les États membres doivent inciter les fournisseurs de données énergétiques à participer aux initiatives de partage de données dans le cadre de leurs systèmes d'obligations en matière d'efficacité énergétique.



# 5 - Partenariats de collaboration

**Pour être fructueuse, la planification énergétique durable doit s'appuyer sur une démarche partenariale. Un partage de données efficace implique des collaborations pratiques entre les pouvoirs publics, les experts de la planification énergétique et les fournisseurs de données énergétiques.**

Les pouvoirs publics sont confrontés à de nombreux défis qui entravent leur accès aux données énergétiques. Un problème spécifique résulte de la nécessité d'obtenir des données auprès de sources multiples, afin d'élaborer leurs Plans d'action en faveur de l'énergie durable et d'en assurer le suivi.

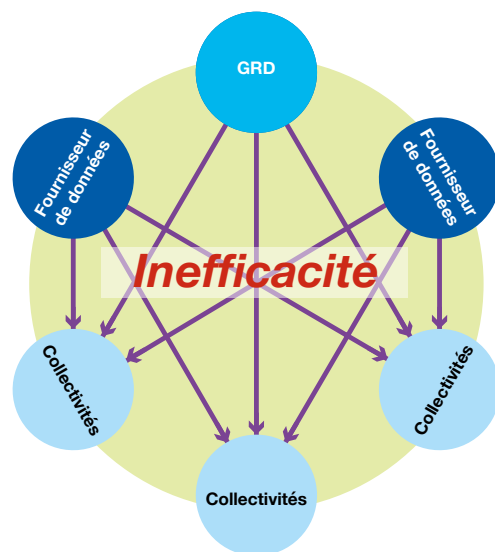
La mise en place de partenariats de collaboration gagnant-gagnant entre les pouvoirs publics et les fournisseurs de données, comme les fournisseurs d'énergie (dont les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de transport), facilitera le partage des données énergétiques et la préparation des plans climat. Il existe différentes sortes de modèles de collaboration que les pouvoirs publics et les experts de la planification énergétique peuvent employer. Ils sont décrits ci-dessous.

## Modèles de collaboration

Les partenariats de collaboration simples, tels que ceux que l'on utilisait traditionnellement dans le cadre des échanges de données, aboutissent à des accords bilatéraux entre les pouvoirs publics et les fournisseurs de données énergétiques, comme indiqué ci-dessous.

Si un tel modèle fournit un cadre opérationnel pour des accords simples d'échange de données, il est par nature insuffisant pour les pouvoirs publics comme pour les fournisseurs de données. Chaque accord doit être négocié et géré individuellement. Ceci peut conduire à ce que le fournisseur de données reçoive de multiples demandes de la part d'autorités distinctes souhaitant conclure des accords, et comportant chacune des clauses et des

spécifications de données différentes.



De même, les pouvoirs publics doivent préparer, contrôler et gérer une multitude d'accords individuels avec des fournisseurs de données énergétiques, afin de collecter toutes les données requises pour la planification énergétique.

Une alternative est la mise en place d'accords qui peuvent être de nature multidimensionnelle, impliquant de manière équitable une pluralité d'acteurs. Les accords multilatéraux permettent de répondre au problème de la prolifération des accords individuels d'échange de données, comme indiqué ci-dessous.

Dans ce modèle, un tiers fournit des services centralisés, qui peuvent prendre la forme d'un Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et il est chargé de négocier tous les accords de collaboration, ainsi que le processus d'échange de données.

Le tiers, généralement un expert de la planification énergétique, fournit un service en rassemblant, intégrant et traitant les données énergétiques provenant de nombreuses sources, et en les transmettant aux pouvoirs publics dans un format standardisé, compréhensible et accessible. Ce modèle transfère en fait la responsabilité de la conclusion d'accords détaillés en matière d'échange de données des pouvoirs publics vers le tiers spécialisé, et améliore également l'efficacité des échanges de données pour le fournisseur de données.



Les centres de données régionaux/Observatoires de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont conçus de manière à tenir compte de la situation locale dans la région. Il existe toutefois un certain nombre de caractéristiques structurelles communes, et notamment :

- ❑ les structures sont gérées par un consortium local regroupant plusieurs fournisseurs de données et les pouvoirs publics autour d'une vision commune ;
- ❑ ces centres/observatoires sont soutenus par les autorités régionales (coordinateurs territoriaux de la Convention des maires) ;

- ❑ ils sont souvent intégrés à des organismes régionaux existants appropriés, comme les Agences de l'énergie ou les pouvoirs publics. Ils sont parfois alliés à des organismes de contrôle existants en matière de qualité de l'eau et de l'air ;
- ❑ ils comprennent des compétences techniques en matière de planification énergétique durable, d'accès aux données, de traitement des données et de gestion des partenariats multidimensionnels ;
- ❑ ils fournissent des services et des données territoriales aux pouvoirs publics (gratuitement).

### Centres de données régionaux

Il existe de nombreux observatoires et centres de données régionaux à travers l'Europe, qui bénéficient de l'appui des pouvoirs publics. Ils travaillent en étroite collaboration avec les fournisseurs de données énergétiques et les agences de l'énergie, afin de fournir gratuitement des services de données énergétiques aux collectivités locales. Douze observatoires régionaux européens supplémentaires sont actuellement en cours de création ou développement dans le cadre de DATA4ACTION.

### Acteurs des partenariats de collaboration

Les pouvoirs publics possèdent généralement une grande expérience du travail au sein de partenariats de collaboration. Ils sont cependant moins nombreux à avoir des expériences positives d'un travail proactif avec des entreprises commerciales. De même, l'industrie envisage généralement le rôle des pouvoirs publics d'un point de vue réglementaire. En revanche, les experts de la planification énergétique collaborent souvent avec les pouvoirs publics, les instituts de recherche universitaire, ainsi que les gestionnaires du réseau d'électricité, les GRD et les GRT.

Les fournisseurs de données énergétiques constituent une catégorie particulièrement disparate, dont le profil dépend en grande partie des priorités de la région en matière d'énergie et de changement climatique. Les fournisseurs de données énergétiques

et leurs sources de données respectives définissent le volet approvisionnement du modèle de partenariat en matière d'échange de données.

Le tableau ci-dessous fournit des exemples de données requises et de sources correspondantes.

Activités	Type de données requises	Exemples sources de données
<b>Développement d'inventaires de référence des émissions (IRE) et d'inventaires de contrôle des émissions (ICE)</b>	Consommation d'énergie par secteur (services, secteur résidentiel, transports, industrie, agriculture, équipements et bâtiments publics)	Systèmes de management de l'énergie ; Fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseau de transport, gestionnaires de réseau de distribution, détaillants d'énergie ; Instituts de statistiques ; Ministères (transports, énergie, etc.) ; Associations industrielles ; Organismes de surveillance de la qualité de l'air ; Associations de producteurs de sources d'énergie renouvelables.
<b>Définition de politiques et d'actions ciblées en matière d'énergie durable</b>	Estimations des économies d'énergie, de la réduction des gaz à effet de serre et des sommes investies	Indicateurs socio-économiques (création d'emplois, effets sur la précarité énergétique) ; Fournisseurs d'énergie ; Bureaux de statistiques ; Sociétés de services énergétiques ; Organismes de construction et de gestion de logements sociaux ; Organisations professionnelles ; Associations de consommateurs ; Enquêtes locales ; Compteurs intelligents.
<b>Suivi (indicateurs fondés sur les progrès, en plus des ICE)</b>	Indicateurs fondés sur les progrès, permettant d'évaluer le plan climat (par exemple : nombre de km de pistes cyclables, nombre de voyageurs dans les transports publics par an)	Vaste éventail de sources de données, incluant toutes celles qui sont citées ci-dessus, ainsi que les enquêtes statistiques

## Mécanismes de gouvernance

Pour qu'un accord de partenariat entre les pouvoirs publics, les experts de la planification énergétique et les fournisseurs de données énergétiques soit fructueux, il est important d'adopter le bon mécanisme de gouvernance.

Les partenaires de haut niveau sont généralement régis par des protocoles d'entente ou des ententes de niveau de service. Les comités de pilotage et / ou de coordination générale adoptent un mode de travail formel, alors que les groupes techniques et les réseaux de soutien adoptent souvent un accord de partenariat semi-formel.

## Modèles de collaboration recommandés

Les partenaires de DATA4ACTION ont préparé les recommandations suivantes pour encadrer et établir des partenariats au soutien de la planification énergétique locale et régionale :

1. Soyez patients et gagnez progressivement la confiance des partenaires stratégiques et des acteurs clés ;
2. Agissez de manière progressive ;
3. il est préférable d'avoir un premier ensemble de données maintenant que de nombreux ensembles de données à une date future ;
4. Un soutien institutionnel n'est pas suffisant, une participation active est nécessaire ;
5. Le marketing doit cibler les groupes concernés : par exemple, « L'Observatoire est l'endroit où il faut être », mais assurez-vous de souligner les avantages pour les fournisseurs de données énergétiques. Par exemple :
  - ❑ l'amélioration des flux de données entraînera une baisse des coûts d'exploitation ;
  - ❑ des protocoles seront conclus pour protéger les informations commercialement sensibles ;
  - ❑ de nouveaux produits et modèles de services sont susceptibles d'apparaître ;
6. Impliquez les acteurs clés et intégrez-les au processus, par exemple, lors de la validation de « données officielles » ;
7. Tenez compte des besoins (futurs) en ce qui concerne la planification énergétique, mais aussi des acteurs clés et des groupes cibles ;
8. Soyez réactifs et reconnaissez les bienfaits de la collaboration : montrez que les données fournies sont utiles ;
9. Soyez malins : utilisez les données les plus fiables, même si elles ne sont pas officielles ;
10. Soyez transparents : informez régulièrement vos acteurs et groupes cibles ;
11. Sachez que la libéralisation des marchés de l'énergie rend plus difficile l'accès à des données fiables en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre ;
12. Impliquez les Agences régionales de l'énergie lors de la mise en place d'une coopération avec des fournisseurs d'énergie ;
13. Sachez que la qualité des données au niveau local risque d'être mauvaise et que des améliorations peuvent s'avérer nécessaires. Présentez cela comme une tâche commune pour les collectivités locales et les fournisseurs de données énergétiques ;
14. Coopérez avec les institutions nationales et régionales susceptibles de vous fournir des données supplémentaires ;
15. Prenez contact avec la/les bonne(s) personne(s) au sein de l'administration/du personnel des fournisseurs de données ;
16. Utilisez des méthodes et outils existants qui fonctionnent bien ;
17. Impliquez les acteurs/groupes cibles et concevez ensemble le processus d'échange de données ;
18. Envisagez la fourniture de données du point de vue du groupe cible/du fournisseur de données, afin de gérer les problèmes potentiels, comme les questions de concurrence ou de confidentialité.



## Observatoire de l'énergie de la métropole de Turin

L'Observatoire de l'énergie de la métropole de Turin recueille les données énergétiques auprès des municipalités, d'une soixantaine d'acteurs et d'opérateurs énergétiques locaux, ainsi que d'institutions généralistes nationales et régionales. Les bonnes relations de travail établies avec les fournisseurs de données locaux, ainsi que les processus constants d'actualisation des données, jouent un rôle clé dans la conservation d'un vaste ensemble de données fiables.

Toutes les données concernant les 315 communes de la zone métropolitaine sont fournies gratuitement aux municipalités, aux instituts de recherche et aux consultants intéressés. Les données sont analysées afin de préparer les Inventaires de référence des émissions, calculés à partir de la consommation finale d'énergie enregistrée dans chaque commune. Les données de consommation d'énergie sont fournies pour les secteurs de la construction (ménages privés, tertiaire et services) et des transports.

L'un des atouts d'un Observatoire de l'énergie est sa capacité à recueillir et traiter des données en permanence et de manière cohérente. Bien que les flux de données proviennent de sources diverses, le recours à un traitement centralisé fiable et efficace facilite la fourniture d'informations aux collectivités locales et aux autres acteurs. De plus, l'Observatoire leur fournit une assistance supplémentaire, en les aidant à interpréter et utiliser ces informations.

Pour élargir son rôle, l'Observatoire de l'énergie doit toujours chercher de nouvelles solutions pour obtenir et analyser les données requises qui, à défaut de cela, seraient difficiles à trouver. Ceci apporte une crédibilité et une utilité supplémentaires au travail de l'Observatoire.

[www.cittametropolitana.torino.it/cms/ambiente/risorse-energetiche/osservatorio-energia](http://www.cittametropolitana.torino.it/cms/ambiente/risorse-energetiche/osservatorio-energia)



# 6 - Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

L'UE joue un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre le changement climatique, et en a fait une de ses grandes priorités. Les États membres ont convenu d'un nouveau programme d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, comprenant des valeurs cibles à atteindre dans toute l'UE et des objectifs politiques pour la période allant de 2020 à 2030. Ces valeurs visent à aider l'UE à disposer d'un système énergétique plus compétitif, sécurisé et durable, ainsi qu'à atteindre ses objectifs à long terme de réduction des GES à l'horizon 2050.

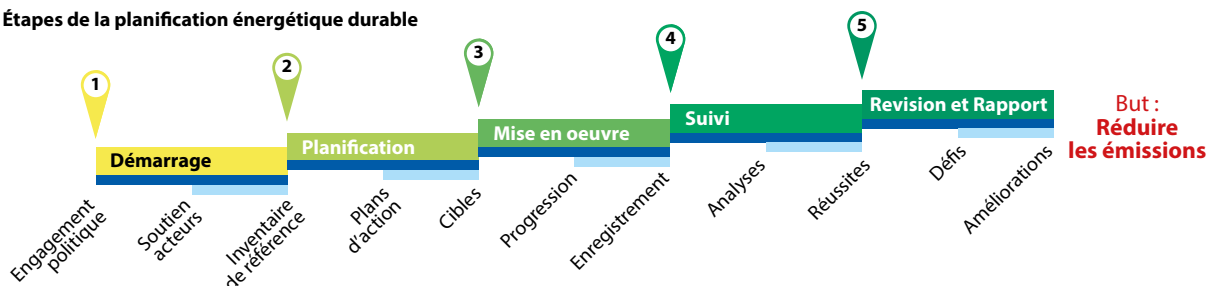
Les pouvoirs publics et les acteurs du secteur de l'énergie se sont engagés à contribuer à atteindre ces objectifs ambitieux. Les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de GES sont spécifiquement conçus pour aider à surveiller et interpréter la situation locale, ainsi que pour alimenter de manière fiable les décisions politiques stratégiques.

De plus en plus de pouvoirs publics sont impliqués dans l'élaboration des plans et politiques en matière d'énergie durable. La plupart commencent par créer un

mesures de réduction concrètes, ainsi que le calendrier et la répartition des tâches, traduisant les politiques stratégiques à long terme en actions spécifiques.

Chaque nouveau projet de développement approuvé par les pouvoirs publics s'accompagne d'occasions d'améliorer le niveau des émissions. Si l'on ne profite pas de ces occasions, les conséquences peuvent être sérieuses et durer longtemps. Par conséquent, un Plan énergétique garantit l'identification en amont de telles occasions, ainsi que des projets focalisés sur une réduction

Étapes de la planification énergétique durable



Inventaire de référence des émissions (IRE) afin d'identifier les domaines d'action et opportunités à privilégier pour atteindre un objectif fixé de réduction du CO<sub>2</sub>. Ils préparent ensuite un Plan énergétique qui définit des

efficace des émissions de CO<sub>2</sub> locales et de la consommation finale d'énergie des utilisateurs finaux dans les secteurs public et privé.

On s'attend souvent à ce que les pouvoirs publics montrent l'exemple en mettant en place des mesures ciblant leurs propres bâtiments, installations et flottes de véhicules : la planification énergétique durable comprend des actions liées à des interventions d'efficacité énergétique sur les bâtiments municipaux et la production locale d'électricité, comme le développement du photovoltaïque, de l'énergie éolienne, de la cogénération, l'amélioration de la production d'énergie locale, ainsi que la production locale de chaleur/de froid. De plus, les collectivités peuvent souvent influencer positivement sur la consommation d'énergie grâce à un aménagement du territoire approprié, à l'encouragement de la mobilité non motorisée, en soutenant le marché des produits et services économes en énergie, ainsi qu'en changeant les habitudes de consommation en collaboration avec les acteurs de la municipalité.

Les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ont un rôle central à jouer dans l'alimentation des politiques et plans climat, ainsi que dans la mesure de l'impact de ces derniers sur la communauté en général. Les arguments en faveur de la création et de la conservation d'un Observatoire de l'énergie peuvent être abordés selon les perspectives de chacun des trois acteurs.

### Les pouvoirs publics

- ❑ Les Observatoires fournissent les données validées requises pour alimenter une politique ou un plan en faveur de l'énergie durable, que ce soit au niveau régional ou local ;
- ❑ Ils proposent également les données nécessaires pour assurer le suivi des politiques qui ont été établies au niveau régional ou local. Ils offrent des données fiables et continues, souvent agrégées à partir d'un large éventail de sources de données ;
- ❑ Les Observatoires sont capables de

généraliser la collecte et la fourniture de données pour de multiples pouvoirs publics qui recherchent la même sorte de données liées à l'énergie, provenant des mêmes sources de données ;

- ❑ Les Observatoires contribueront à harmoniser les méthodologies et sources de données régionales disparates, en proposant un modèle de données comparable, correspondant aux normes de présentation de l'information nationales et européennes.

### Les experts de la planification énergétique

- ❑ Les Observatoires s'appuieront sur une vaste expertise qui créera une collaboration synergique entre tous les acteurs, et particulièrement les pouvoirs publics et l'industrie ;
- ❑ Ils tendront à créer des réseaux de personnes intéressées, à la fois au sein de leur zone géographique et dans d'autres régions européennes ;
- ❑ Ils permettront aux chercheurs spécialisés dans la planification énergétique de mettre au point de nouveaux outils et d'identifier de nouvelles méthodologies pour faire face au changement climatique dans un contexte local.

### Les fournisseurs de données énergétiques

- ❑ L'existence d'un Observatoire sera bénéfique pour les fournisseurs de données énergétiques, car les Observatoires regroupent des demandes de données similaires émanant de divers pouvoirs publics, ce qui permet de réduire la charge de travail ;
- ❑ Les Observatoires sont spécialisés dans la gestion de données. Le fait d'être en contact avec un seul spécialiste garantira un traitement professionnel et cohérent des informations provenant du fournisseur de données énergétiques, conformément aux conditions d'utilisation et modes de diffusion convenus ;

- ❑ La participation à un modèle de collaboration avancé en matière d'échange de données avec les Observatoires représente un gain potentiel en termes de responsabilité sociétale pour le fournisseur de données énergétiques.

La plupart des Observatoires en Europe sont gérés par des structures locales ou régionales, qui peuvent représenter plusieurs pouvoirs publics, des fournisseurs de données énergétiques ou d'autres acteurs.

### Qu'est-ce qu'un Observatoire de l'énergie ?

Les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont des outils puissants permettant de faciliter l'élaboration et le suivi des politiques et Plans d'action régionaux et locaux en faveur de l'énergie durable. Ils centralisent les données et informations liées à l'énergie.

En règle générale, un Observatoire est soutenu par les pouvoirs publics et, dans certains cas, il est intégré à des structures régionales existantes, comme les Agences de l'énergie ou une collectivité régionale ou locale. Ceci crée des synergies et permet de rassembler un niveau élevé de compétences techniques en matière de collecte et d'analyse de données, de gestion de partenariats et de planification énergétique durable.

### Observatoire de l'énergie d'Alba en Roumanie - ANERGO

L'ANERGO, l'Observatoire de l'énergie d'Alba, a été lancé en juillet 2015 sous la forme d'une structure interne de l'Agence locale de l'énergie d'Alba (ALEA), un organisme à but non lucratif créé dans le cadre du programme EIE en 2008, ayant pour objectif de contribuer au développement durable du comté d'Alba en Roumanie, en améliorant l'efficacité énergétique et la gestion de l'énergie, ainsi qu'en encourageant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Les collectivités locales et les fournisseurs de données énergétiques ont signé des accords de partenariat avec l'ANERGO afin de faciliter les échanges de données énergétiques entre les autorités locales et les prestataires de services dans les secteurs de la distribution d'énergie et des transports publics, entre autres.

L'Observatoire a reçu le soutien de DATA4ACTION, qui a fourni les ressources financières nécessaires pour sa création et son fonctionnement. Dans le cadre du projet DATA4ACTION financé par l'UE, l'ALEA a bénéficié d'activités de tutorat assurées par l'Agence régionale de l'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes (RAEE). L'ALEA et l'ANERGO aident actuellement plus de 15 signataires de la Convention des maires à préparer et mettre en œuvre leurs plans climat, dont des municipalités situées en dehors du comté d'Alba.

Pour contribuer à la baisse générale des émissions de gaz à effet de serre dans la région et encourager la production d'énergie renouvelable pour les municipalités, l'Observatoire s'est fixé deux objectifs clés : faciliter l'accès des collectivités locales aux données énergétiques pour améliorer la mise en œuvre et le suivi des plans climat, ainsi qu'encourager la participation du public au processus.

Les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre doivent pleinement respecter les exigences légales, y compris les directives européennes et leur transposition au niveau national. Cette conformité permettra d'éviter que les activités n'entrent en conflit avec la législation nationale sur des questions telles que l'accès aux données.

[www.anergo.alea.ro](http://www.anergo.alea.ro)

En général, les Observatoires régionaux aident à mieux comprendre les conséquences régionales et locales sur le changement climatique, en réalisant un inventaire de référence de données et d'informations.

Un Observatoire régional offre une expertise et des conseils qui peuvent jouer un rôle crucial dans l'élaboration de politiques et dans le processus de décision. Il propose aussi un mécanisme d'évaluation de l'impact de l'action pour le climat, en termes d'économies d'énergie, mais aussi de la quantité et du type d'émissions de gaz à effet de serre évitées.

Les Observatoires fournissent généralement des données, le plus souvent gratuitement, sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, afin de mesurer les progrès accomplis en matière de réduction des émissions au niveau local ou régional. En outre, certains Observatoires complètent ce service en assurant le suivi des plans énergétiques et de durabilité, afin d'évaluer la mesure dans laquelle les actions sont mises en œuvre.

### **L'importance des observatoires de l'énergie**

La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de la consommation finale d'énergie des utilisateurs finaux est un objectif commun dans le cadre d'un processus de planification énergétique durable. Les plans régionaux incluront nécessairement des actions qui impliquent à la fois le secteur public et le secteur privé.

L'accès aux données énergétiques permet l'élaboration de plans climat locaux et régionaux qui sont pertinents et précis, ainsi que de politiques fondées sur des données probantes. De plus, le fait de disposer d'un outil dynamique pour mesurer les changements pouvant être attribués à l'application du plan ou de la politique permet d'assurer un

meilleur suivi de l'efficacité d'une politique ou d'un plan d'action dans le domaine de l'énergie. L'accès en temps utile à des données précises est donc fondamental.

Les Observatoires régionaux fonctionnent comme des centres d'information capables d'assimiler les divers flux de données brutes, afin de préparer des profils précis et réguliers qui reflètent la situation des gaz à effet de serre dans chaque région concernée. Les données peuvent également être utilisées pour générer des tendances de données aidant à identifier les habitudes de consommation et les modes de production au fil du temps. Ceci permet que les politiques et plans au niveau local, ainsi que les acteurs clés (dont les producteurs d'énergie, les consommateurs et les pouvoirs publics), soient mieux informés.

**Les Observatoires régionaux d'énergie et des émissions de GES constituent un guichet unique pour des informations et des données liées à l'énergie.**

<p><b>Pouvoirs publics</b></p>	<p>Tous les pouvoirs publics qui doivent gérer les problèmes de changement climatique trouveront utile de collaborer avec un Observatoire régional de l'énergie. En plus de proposer des conseils techniques sur les questions liées à l'énergie, l'Observatoire sera en mesure de leur fournir des inventaires de référence locaux et régionaux des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie. Ces inventaires constituent le point de départ de tous les plans énergétiques et servent de référence pour évaluer les progrès accomplis au regard de l'application de tous plans ou politiques concernés. Les pouvoirs publics sont généralement de grands consommateurs d'énergie sous toutes ses formes et, là encore, leur collaboration avec un Observatoire régional peut faciliter la prise de décisions concernant des stratégies susceptibles de réduire la consommation d'énergie.</p>
<p><b>Les experts de la planification énergétique</b></p>	<p>Ayant une série d'objectifs similaires et correspondant aux engagements de l'UE, les Observatoires de l'énergie se sont développés au sein de structures existantes ou à partir d'une large palette de structures qui ont facilité leur émergence. Certains sont apparus par le biais d'initiatives gouvernementales directes au niveau local ou régional, tandis que des intérêts universitaires et sectoriels ont mené à la création d'autres.</p> <p>Tous les Observatoires s'appuient sur de solides réseaux de coopération. Si une région ne possède pas actuellement d'Observatoire et souhaite en créer un, les bases indispensables sont la mise en place d'une collaboration avec les principaux fournisseurs de données énergétiques, la recherche d'un engagement politique et l'obtention du soutien des acteurs régionaux clés, dont l'industrie et les établissements d'enseignement.</p>
<p><b>Les fournisseurs de données énergétiques</b></p>	<p>Les données énergétiques sont cruciales pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la planification énergétique durable régionale et locale. Bien que les fournisseurs de données énergétiques englobent une multitude d'acteurs différents, leur point commun est de fournir un accès direct aux données relatives à la production, à la distribution et à la consommation d'énergie requises par les pouvoirs publics pour les besoins de la planification énergétique.</p> <p>Les fournisseurs régionaux de données énergétiques comprennent les grands consommateurs d'énergie, les fournisseurs d'énergie, ainsi que les gestionnaires de réseau de transport ou de distribution. Leur nature et leur nombre diffèrent selon les régions. Traditionnellement, les fournisseurs d'énergie utilisaient principalement les données énergétiques à des fins internes, mais cette situation évolue progressivement. La libéralisation de l'énergie, de nouvelles perspectives pour des services énergétiques intégrés, ainsi que l'intérêt grandissant à l'échelle mondiale pour la protection du climat, ont ouvert la voie à des modèles de collaboration en matière d'échange de données.</p> <p>En travaillant avec les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, les fournisseurs de données énergétiques pourront éventuellement bénéficier de nouvelles opportunités commerciales. Des relations améliorées et plus étroites avec les pouvoirs publics, grâce aux mécanismes de collaboration en matière d'échange de données, peuvent aider les fournisseurs à encourager des pratiques d'entreprise responsables sur le plan social et environnemental, favorisant ainsi l'adhésion du public et permettant d'obtenir de nouveaux clients.</p>

## Les membres d'ENERGee Watch

ENERGee Watch, le Réseau européen des observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, a été créé pour élaborer et diffuser les meilleures pratiques en matière de surveillance des émissions de gaz à effet de serre, de politiques d'atténuation du changement climatique et de gouvernance.

Un réseau d'une trentaine d'Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre a été mis en place par le biais d'ENERGee WATCH. Chaque Observatoire fait face aux défis de l'échange de données énergétiques avec des solutions pratiques. Plus précisément, tous les Observatoires fournissent des données concernant l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre aux pouvoirs publics, permettant d'étayer la planification énergétique durable, sa mise en œuvre et son suivi. Parmi les éléments communs que l'on retrouve dans la plupart des cas, l'on peut citer :

- ❑ La recherche d'une large adhésion politique et la sensibilisation aux questions liées à l'énergie durable et au climat.
- ❑ L'établissement de partenariats opérationnels avec de multiples fournisseurs de données énergétiques.
- ❑ La facilitation de l'accès aux données, de leur traitement et de leur modélisation.
- ❑ La fourniture de services de gestion des données techniques et de services de vérification de l'exactitude des données.
- ❑ L'emploi des méthodologies convenues pour mesurer les émissions régionales et locales de gaz à effet de serre, sur la base de normes internationales reconnues.
- ❑ La facilitation de la collaboration avec des initiatives européennes et internationales.

- ❑ La fourniture d'Inventaires de référence des émissions.
- ❑ La fourniture d'Inventaires de contrôle des émissions.
- ❑ La communication des données pertinentes aux pouvoirs publics et au grand public.
- ❑ La publication des Indicateurs fondés sur les progrès.

Les divers services collaboratifs ciblés proposés par ces Observatoires incluent (de manière non limitative) :

- ❑ L'encouragement du débat local sur les questions liées à l'énergie.
- ❑ La préparation de profils de consommation énergétique (chauffage, éclairage et énergie).
- ❑ La préparation de profils sectoriels (industrie, agriculture et autres). La préparation de plans climat et d'autres plans pertinents.
- ❑ La fourniture de conseils concernant les politiques énergétiques.
- ❑ Le développement de plans d'action concernant la qualité de l'air.
- ❑ Les recherches sur de nouvelles formes d'énergie renouvelable, dont les panneaux solaires.

Les Observatoires régionaux qui ont été mis en place dans le cadre d'ENERGee Watch et de DATA4ACTION ont tous établi des collaborations avec des fournisseurs de données nationaux, régionaux et locaux, et disposent de l'expertise technique requise pour gérer de grands volumes de données liées à l'énergie, afin de réaliser des estimations de la production et de la consommation d'énergie au niveau local. Dans certains cas, les observatoires se chargent aussi des inventaires régionaux des émissions de gaz à effet de serre.

La carte ci-après présente certains des Observatoires régionaux en Europe, en particulier ceux qui sont membres d'ENERGee Watch.



## 6 - Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

### Organisations + Observatoires

- 4 ALEA - Agence locale de l'énergie d'Alba - ANERGO
- 5 ARENE Ile-de-France - ROSE Observatoire régional d'Ile-de-France
- 6 Région Auvergne Rhône-Alpes - OREGES Rhône-Alpes
- 7 Barcelona Metropolitan Area - METROBS - Observatoire métropolitain du changement climatique
- 8 Agence de l'énergie de Carlow Kilkenny - Energyhub.ie
- 9 EAP - ROECC Observatoire de l'énergie, de l'environnement et du climat
- 10 EAZK - Agence de l'énergie de la région de Zlin
- 11 Energikontor Norr - Energiluppen
- 12 EVE - Agence de l'énergie du Pays Basque - Udalsarea21
- 13 IRE Liguria - Banque de données environnementale en Ligurie
- 14 Conseil du Comté du Kent - Département Environnement
- 15 Métropole de Turin - Observatoire de l'énergie de la métropole de Turin
- 16 Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur - ORECA
- 17 Région Centre-Val de Loire - LIG'AIR
- 18 Région Centre-Val de Loire - OREGES Centre-Val de Loire
- 19 Région Bourgogne Franche Comté - OPTeER, Observatoire régionale de Franche-Comté
- 20 Région Bourgogne Franche Comté - ALTERRE
- 21 Région Hauts de France - Observatoire du Climat Nord Pas de Calais
- 22 Observatoire de l'île de la Réunion - SPL Énergie Réunion
- 23 Chambre technique de l'Observatoire de l'énergie de Grèce

### Autres Organisations

- 24 AEEPM Bucarest Agence de l'énergie et de l'environnement
- 25 AMEMM - Agence de l'énergie de Maramures
- 26 Agence de l'énergie de Chypre
- 27 EREN - Région de Castille-et-León, Département de l'énergie
- 28 BSREC - Centre de recherche de l'énergie de la mer Noire
- 29 CODEMA - Agence de gestion de l'énergie de Dublin
- 30 Administration locale de Barcelone
- 31 Agence de l'énergie de Mälardalen
- 32 ILSpA - Agence de l'énergie de la région de Lombardie
- 33 Comté de Medway
- 34 Province de Savone
- 35 Province de Treviso
- 36 Conseil régional de Corse

### Réseaux

- 1 FEDARENE
- 2 Alliance pour le climat
- 3 ICLEI Europe



Voir l'annexe pour les coordonnées des agences et des observatoires

## Base de données énergétiques et environnementales de la région de Ligurie

La base de données énergétiques et environnementales de la région de Ligurie a été créée en 1997 pour faciliter la préparation des bilans énergétiques de la région. Ces derniers représentent le flux d'énergie d'une zone spécifique et fournissent des données sur la production d'énergie correspondante, la transformation d'énergie, les consommations finales d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>.

Les données relatives aux consommations finales d'énergie sont essentielles pour la préparation de l'IRE (Inventaire de référence des émissions), qui constitue la première étape de l'élaboration des plans climat. L'Observatoire de l'énergie est capable de fournir les données suivantes par secteur :

- Secteur municipal
- Secteur résidentiel
- Secteur tertiaire
- Éclairage public
- Transports privés
- Source d'énergie renouvelable

et par source d'énergie :

- Gaz naturel
- Électricité
- Gasoil et fioul domestique
- GPL
- Biogaz
- Hydraulique
- Éolien
- Photovoltaïque
- Solaire thermique

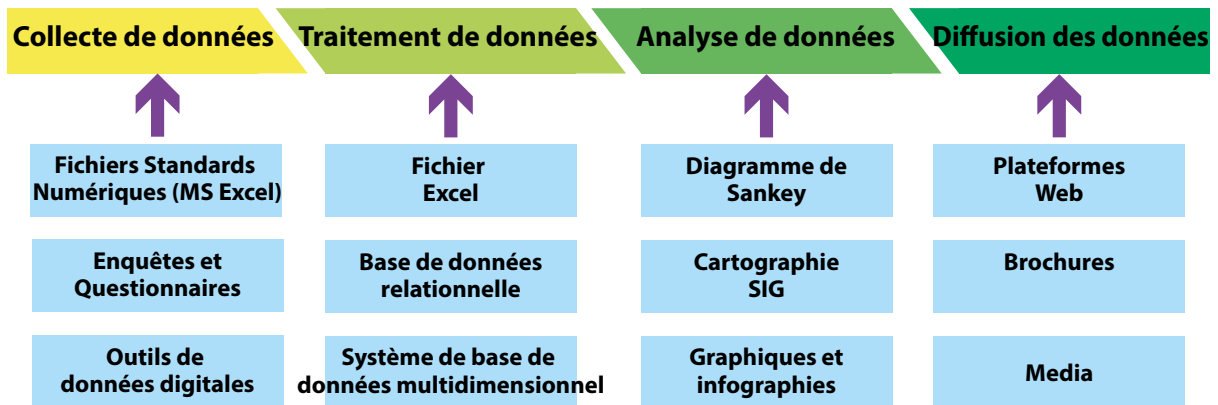
Un nouvel outil appelé « l'application de la Convention des maires » est en cours de développement. Il génère automatiquement les IRE et les ICE sur la base des données de l'Observatoire et des données municipales directement entrées par les pouvoirs publics. De ce fait, la fiabilité des données de l'Observatoire régional s'en trouvera améliorée.

[www.banchedati.ambienteinliguria.it](http://www.banchedati.ambienteinliguria.it)

## Les outils des Observatoires de l'énergie

S'il n'existe pas de norme européenne concernant les outils de données utilisés par les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, un processus commun comprend la collecte, le traitement et la diffusion des informations.

Les outils des Observatoires de l'énergie présentés ci-dessous sont définis en fonction des besoins de la grande variété de clients souhaitant des informations et des données. Le plus souvent, cela dépend des données énergétiques requises pour alimenter les plans climat.





# 7 - Facteurs de réussite

**Un certain nombre de facteurs de réussite clés permettent la création de modèles de collaboration pertinents. Ils peuvent être envisagés du point de vue des pouvoirs publics, des experts de la planification énergétique ou des fournisseurs de données énergétiques.**

## Pouvoirs publics

La collaboration avec un Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre contribuera à garantir que les plans climat correspondent aux exigences locales, régionales, nationales et européennes, en plus de renforcer la gouvernance multi-niveaux.

Le soutien des structures universitaires aux observatoires, peut offrir un potentiel énorme en termes de conception de méthodologies plus précises et perfectionnées pour la collecte, l'analyse et la projection de flux de données énergétiques.

Dans le domaine politique, plus le besoin de données énergétiques précises pour étayer le processus de planification énergétique sera bien compris, et plus le potentiel de croissance de l'Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sera important en termes de capacités et de stature.

## Experts de la planification énergétique

Les experts de la planification énergétique sont les agences qui créent et gèrent les Observatoires régionaux et locaux de l'énergie. Ils comblent le fossé entre les collectivités locales et les fournisseurs de données.

Les facteurs clés de réussite des Observatoires incluent :

Des principes de bonne gouvernance : la gouvernance peut être définie comme les systèmes et processus qui garantissent l'orientation générale, l'efficacité, la surveillance et la responsabilisation d'une entité.

Les Observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre peuvent prendre la forme de consortiums sous l'égide des pouvoirs publics et impliquer des personnes intéressées diverses. Il s'ensuit que s'ils veulent préserver leur capacité à soutenir des partenariats de collaboration, ils doivent disposer de structures internes stables et adéquates. De ce fait, ils peuvent intégrer les principes de bonne gouvernance suivants :

**La transparence**, requise pour :

1. conserver la confiance du public ;
2. renforcer les relations avec les acteurs qui soutiennent la mission de l'organisme ;
3. générer une meilleure compréhension de la finalité de l'Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
4. mieux comprendre la nécessité d'interventions sur le plan de l'efficacité énergétique, de la durabilité et des énergies renouvelables.

**La responsabilisation** pour permettre à l'Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre :

1. d'agir pour le compte des parties prenantes, pour entreprendre les activités planifiées ;
2. d'expliquer les activités entreprises et de rendre des comptes à ce sujet aux différents acteurs ;
3. de tenir compte des besoins et opinions des acteurs, et d'y répondre en examinant et en révisant, si nécessaire, les pratiques.

**La participation** de tous à égalité est l'une des pierres angulaires de la bonne gouvernance. Un Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre efficace doit .

1. encourager la participation locale et reconnaître les besoins locaux ;
2. encourager le partage de données par le biais de partenariats de collaboration ;
3. avoir une approche inclusive ;
4. protéger les opinions individuelles ;
5. créer des structures flexibles qui sont ouvertes, responsables et transparentes.

**Des règles de déontologie** : étant donné que des données et informations sensibles seront traitées, les grands principes suivants doivent sous-tendre les règles de déontologie de l'Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre :

1. **Impartialité et indépendance** : l'Observatoire doit être impartial, indépendant et s'abstenir de tout traitement préférentiel, quels qu'en soient les motifs.
2. **Intégrité** : l'Observatoire doit s'engager à agir de manière éthique et honnête, afin de :
  - ❑ garantir que les données fournies et les rapports publiés ne sont pas trompeurs, ni conçus pour être trompeurs ;
  - ❑ signaler tous intérêts extérieurs en conflit ou risquant d'être en conflit avec les activités de l'Observatoire.

## Fournisseurs de données énergétiques

La collaboration avec les fournisseurs de données énergétiques doit clairement s'inscrire dans la durée et s'appuyer sur des accords juridiques appropriés, comme des protocoles d'accord et des contrats de niveau de service.

Ces accords doivent définir les obligations des gestionnaires de réseau de transport ou de distribution, ainsi que des autres fournisseurs de données et de l'Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, en termes de catégories, de précision et de fréquence des données échangées, ainsi que de respect des normes régionales, nationales et européennes régissant la désagrégation et la précision des données énergétiques. De plus, les conditions régissant l'utilisation des données et la mesure dans laquelle les informations peuvent être désagrégées doivent aussi être clairement définies.

## Région Auvergne-Rhône-Alpes - OREGES

L'Observatoire de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (OREGES) assure le suivi de la consommation et de la production d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, au niveau régional et infrarégional.

Les données sont disponibles au niveau des collectivités dans la mesure où cela est techniquement et légalement possible, eu égard à la nécessité de respecter les exigences de confidentialité.

L'Observatoire fournit aux collectivités locales des données énergétiques gratuites, ainsi que des fiches d'information, comme les profils énergie-climat. Depuis la première publication des profils énergie-climat en 2010, l'OREGES a fourni des mises à jour régulières, ajoutant de nouvelles données et améliorant progressivement à la fois leur présentation et leur contenu.

La vision commune, le partenariat et la coordination renforcée entre le niveau national et le niveau régional sont considérés comme les principaux résultats obtenus par l'Observatoire. Ceci a eu pour conséquence directe une amélioration de l'expertise technique en matière de contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

Un long processus de collaboration a été nécessaire avant de parvenir à un accord commun. Cet accord forme une base solide sur laquelle s'appuie l'OREGES. En atteste le fait que l'OREGES fonctionne avec succès depuis plus d'une décennie. L'une des clés de ce partenariat fructueux a été l'implication cruciale des fournisseurs d'énergie, ce qui a facilité l'accès aux flux de données pertinents.

[www.oreges.rhonealpes.fr/](http://www.oreges.rhonealpes.fr/)





# Annexes

## A1 - Termes techniques

Source: [www.data4action.eu/glossaire/](http://www.data4action.eu/glossaire/)

### Inventaire de référence des émissions

Un Inventaire de référence des émissions correspond à une quantification des émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation d'énergie sur le territoire d'un signataire de la Convention des maires au cours d'une année de référence. Il permet d'identifier les principales sources d'émissions de CO<sub>2</sub> et leurs potentiels de réduction respectifs.

### Données commercialement sensibles

Des données dont on peut raisonnablement penser que leur divulgation entraînerait des pertes ou gains financiers importants pour la personne concernée par ces informations, ou qui pourraient nuire à la compétitivité de ladite personne dans l'exercice de sa profession, la conduite de ses activités ou d'une autre manière dans le cadre de son métier.

### Gestion de données

Les activités de gestion de données correspondent à toutes les activités effectuées au cours des phases de collecte, de traitement, de modélisation et de diffusion des données. Ces activités sont nécessaires pour contribuer à définir, mettre en œuvre ou assurer le suivi des plans climat.

### Confidentialité des données et réglementation correspondante

Toutes les précautions nécessaires requises par l'une des parties pour empêcher la divulgation d'informations (comme un accord de confidentialité ou la protection des données, par exemple, grâce au chiffrement, etc.).

### Analyse de la qualité des données

L'analyse de la qualité des données énergétiques et la communication des

données aux décideurs jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre et le suivi de Plans d'action efficaces en faveur de l'énergie durable. La qualité des données énergétiques au niveau des communautés peut être affectée par de nombreux facteurs externes (comme les variations de la population, la croissance économique) susceptibles de conduire à une analyse erronée des tendances et des déterminants.

### Fournisseur de données énergétiques

Un fournisseur de données énergétiques ou une source de données communique des données aux pouvoirs publics pour les besoins de la planification énergétique. Parmi les fournisseurs de données énergétiques ou sources de données, l'on peut citer : les fournisseurs d'énergie (gestionnaires de réseau de transport, gestionnaires de réseau de distribution, détaillants d'énergie), les bureaux de statistiques, les organismes de construction et de gestion des logements sociaux, les associations industrielles, les organismes de protection de la qualité de l'air, ou les associations de producteurs de sources d'énergie renouvelables, entre autres.

### Inventaire de contrôle des émissions

Un inventaire des émissions mené par la collectivité locale pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs à atteindre.

### Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre

Un Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre est une structure, ou une entité dédiée au sein d'une structure existante, qui collecte régulièrement des données auprès de fournisseurs de données énergétiques, traite ces données et fournit gratuitement des données énergétiques et relatives aux émissions de gaz à effet de serre aux communautés ou collectivités locales et régionales pour les besoins de la planification énergétique

durable. Généralement, de telles structures :

- ❑ sont gérées par un consortium local (comprenant des fournisseurs de données énergétiques et des pouvoirs publics locaux) ;
- ❑ sont soutenues par les pouvoirs publics et souvent intégrées à des organismes régionaux existants (comme les Agences de l'énergie ou les services des pouvoirs publics) ;
- ❑ disposent de compétences techniques en matière de collecte, d'analyse et de traitement de données, de gestion des partenariats et de planification énergétique ;
- ❑ fournissent gratuitement des « données collectives » et des services de données aux collectivités régionales et locales.

Ces services incluent par exemple :

- ❑ le traitement (agrégation ou désagrégation) et la modélisation des données brutes provenant des fournisseurs de données au niveau national, régional ou local ;
- ❑ l'identification des sources de données et des outils de communication de données pour le suivi des Plans d'action en faveur de l'énergie durable ;
- ❑ la conclusion et la mise en application d'accords de collaboration avec des fournisseurs de données énergétiques, susceptibles de profiter à un plus grand nombre de pouvoirs publics situés dans la même région (effet multiplicateur) ;
- ❑ la fourniture de mises à jour régulières des profils d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre pour les estimations des IRE/ICE au niveau des collectivités régionales ou locales.

### **Expert de la planification énergétique régionale**

Qu'il s'agisse d'agences régionales de l'énergie, de coordinateurs régionaux de la Convention des maires pour le climat et l'énergie, de bureaux régionaux de statistiques énergétiques, de services des pouvoirs publics chargés des données, ou de consultants spécialisés dans la planification énergétique durable, les experts de la planification énergétique régionale jouent un rôle central dans la simplification et l'organisation du processus de coopération entre les fournisseurs de données énergétiques et les pouvoirs publics. Ils seront en mesure de mettre en œuvre des services de données et d'encourager la création de structures d'appui, comme les observatoires.

### **Plan climat**

Un plan climat est le document clé dans lequel le signataire de la Convention décrit comment il va atteindre son objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2020. Il définit les activités et mesures mises en place pour réaliser les objectifs, ainsi que le calendrier et la répartition des tâches. Les signataires de la Convention sont libres de choisir le format de leur plan climat, tant qu'il est conforme aux principes décrits dans les lignes directrices de la Convention applicables à celui-ci.




## A2 - Les membres d'ENERGee Watch

ENERGee Watch compte actuellement plus de vingt membres (Observatoires régionaux, Conseils régionaux, Agences régionales et locales de l'énergie, réseaux européens et internationaux) provenant de 11 pays européens.

### Réseaux membres d'ENERGee Watch

Réseau	Description
 <p>210 avenue Louise, Bruxelles, Belgique  <a href="http://www.fedarene.org">www.fedarene.org</a></p>	<p>La FEDARENE (Fédération européenne des agences et des régions pour l'énergie et l'environnement) est le premier réseau européen d'organismes régionaux et locaux qui mettent en œuvre, coordonnent et facilitent les politiques énergétiques et environnementales.</p> <p>Des agences régionales et locales, des ministères et des services intervenant dans ces domaines y sont représentés. La FEDARENE, une association à but non lucratif créée en 1990 à l'initiative de six régions européennes, compte aujourd'hui des régions membres dans 17 pays différents de l'Union européenne.</p> <p>La FEDARENE participe à de nombreux projets européens et est fortement impliquée dans la Convention des maires et ManagEnergy. Elle a été l'un des partenaires du projet européen Climact Regions, qui a mené à la création et au lancement d'ENERGee-Watch.</p>
 <p>Climate Alliance</p> <p>Galvanistr. 28 Francfort sur le Main, Allemagne  <a href="http://www.klimabuendnis.org/">www.klimabuendnis.org/</a></p>	<p>L'Alliance pour le climat des villes européennes avec les peuples indigènes des forêts équatoriales, est le plus grand réseau de villes engagé en faveur de la protection du climat et de la préservation des forêts tropicales.</p> <p>Depuis 1990, Climate Alliance a aidé un total de plus de 1 600 membres dans 20 pays européens à atteindre leurs engagements volontaires de réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de 10 % tous les 5 ans et de diminution de moitié des émissions par habitant d'ici à 2030 au plus tard (1990 servant d'année de référence).</p> <p>Pour préserver les forêts tropicales, Climate Alliance coopère avec les peuples indigènes.</p>
 <p>Leopoldring 3, Fribourg, Allemagne  <a href="http://www.iclei-europe.org/">www.iclei-europe.org/</a></p>	<p>L'ICLEI ou le réseau des collectivités locales pour le développement durable a été fondé en 1990 (en tant que Conseil international pour les initiatives écologiques locales) lors de sa conférence inaugurale, le Congrès mondial des collectivités locales pour un avenir durable, aux Nations Unies à New York.</p> <p>L'ICLEI est une association internationale de collectivités locales et d'organismes nationaux/régionaux liés aux collectivités locales, qui se sont engagés en faveur du développement durable.</p> <p>Plus de 1 200 villes, comtés et associations à travers le monde (dont environ 200 en Europe) sont membres de l'ICLEI, un chiffre en constante augmentation.</p> <p>L'ICLEI collabore avec ces collectivités locales et de nombreuses autres, par le biais de programmes et de campagnes axés sur les performances et les résultats, pour parvenir à des améliorations tangibles de l'urbanisme durable et environnemental au niveau mondial.</p>

## Observatoires membres d'ENERGee Watch

Observatoire	Description
 <p>Str. Trandafirilor, Nr. 9 Alba Iulia, 510119, Alba County, Roumanie</p> <p><a href="http://www.energo.alea.ro">www.energo.alea.ro</a></p>	<p>L'ANERGO a été fondé en juillet 2015 sous la forme d'une structure interne de l'ALEA, l'Agence locale de l'énergie d'Alba.</p> <p>Cet Observatoire fournit des services aux collectivités locales du comté d'Alba et prévoit de s'étendre à la région de développement roumaine Centru :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> soutien des collectivités locales qui souhaitent rejoindre la Convention des maires et pour la réalisation/soumission des IRE/ICE ;</li> <li><input type="checkbox"/> collecte de données énergétiques pour les collectivités locales partenaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> base de données énergétiques municipales en ligne pour les collectivités partenaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> traitement/adaptation des données énergétiques pour les plans énergétiques et les plans climat de la Convention des maires ;</li> <li><input type="checkbox"/> analyses énergétiques personnalisées, à la demande des collectivités locales ;</li> <li><input type="checkbox"/> tendances énergétiques locales et régionales, et établissement de rapports ;</li> <li><input type="checkbox"/> journal des consommations énergétiques en ligne pour les utilisateurs individuels.</li> </ul>
 <p>90-92 avenue du Général Leclerc, Paris, France</p> <p><a href="http://www.roseidf.org/">www.roseidf.org/</a></p>	<p>ROSE Île de France, le Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, a été créé en 2008. ROSE Île de France participe au développement du plan régional pour le climat, et fournit des données aux collectivités locales de la région parisienne pour alimenter leur plan territorial pour l'énergie et le climat.</p> <p>L'observatoire assure le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> de la consommation finale d'énergie, de la production énergétique (principalement à partir de sources renouvelables) et de la distribution d'énergie (essentiellement pour le chauffage urbain) ;</li> <li><input type="checkbox"/> des émissions de gaz à effet de serre, incluant les émissions de CH<sub>4</sub> provenant du secteur de l'agriculture.</li> </ul> <p>Les principales données d'entrée qu'il utilise sont : les données statistiques, les taux moyens de consommation d'énergie, les taux d'émissions de gaz à effet de serre et les données réelles des niveaux régionaux et locaux.</p> <p>Une « approche de consommateur final » est employée : les émissions prises en compte ne correspondent pas aux gaz à effet de serre émis sur le territoire, mais aux émissions dues à la consommation d'énergie sur le territoire. Les chiffres sont calculés à partir des déterminants (nombre d'habitants, circulation routière, etc.) et des taux moyens de consommation d'énergie. Un plus grand nombre de données réelles de consommation d'énergie est utilisé à l'heure actuelle, afin d'obtenir des profils plus précis.</p>
 <p>18 rue Gabriel Péri, Villeurbanne, France</p> <p><a href="http://www.oreges.rhonealpes.fr/">www.oreges.rhonealpes.fr/</a></p>	<p>OREGES Rhône-Alpes a été fondé en 2002 en réponse au souhait de mettre à la disposition du grand public, des collectivités locales et des acteurs du monde de l'énergie un outil pertinent d'observation et d'information, sur une base régionale et territoriale.</p> <p>Son comité de pilotage est co-présidé par l'État et la région, et il est financé par le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME. Le travail est assuré par deux organismes techniques : Rhônalpénergie-Environnement (depuis 2002) et ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (depuis 2009).</p> <p>L'Observatoire a préparé le Schéma régional climat, air et énergie (SRCAE), en collaboration avec le Conseil régional et la représentation régionale de l'État. Il est chargé de suivre la mise en oeuvre de ce schéma régional.</p>

## Guide d'accès aux données DATA4ACTION



C/62, núm 16 - 18 Zona Franca,  
Barcelone, Espagne

[www.amb.cat/web/medi-ambient/](http://www.amb.cat/web/medi-ambient/)

METROBS a été créé en 2014 dans le cadre du PSAMB 2014-2020 (Plan de développement durable de la région métropolitaine de Barcelone).

Ce Plan a pour objectif de consolider le statut de la région métropolitaine de Barcelone en tant qu'exemple phare de la mise en œuvre de politiques intégrant des critères de durabilité, renforçant la protection de l'environnement et la biodiversité, atténuant les effets du changement climatique et s'adaptant à ces derniers, afin d'offrir une meilleure qualité de vie pour les habitants de la ville.



Centre d'innovation et de  
recherche du Kilkenny, Burrell's  
Hall, St Kieran's College, Kilkenny,  
Irlande

[www.energyhub.ie](http://www.energyhub.ie)

Mis en place en 2015, Energyhub.ie concentre ses efforts sur la région sud-est de la République d'Irlande.

Cet Observatoire régional fournit les services suivants : collecte et analyse de données énergétiques pour deux collectivités locales ; réalisation de plans climat pour la Convention des maires ; calcul de l'Inventaire de référence des émissions ; contrôle, vérification et gestion de l'énergie (ICE).



139 Ruski Bld, 4th Floor, P. O. Box  
364, Plovdiv, Bulgarie

[www.observatory.eap-save.eu/](http://www.observatory.eap-save.eu/)

L'Agence de l'énergie de Plovdiv (EAP) a créé l'Observatoire régional de l'énergie, de l'environnement et du climat (ROEEC) dans les régions du centre-sud et du sud-est de la Bulgarie, afin de soutenir les collectivités locales dans le développement, le suivi et l'évaluation d'actions locales visant à atteindre l'objectif européen 20/20/20 et d'autres objectifs nationaux.

Vingt-six municipalités bulgares participent à l'initiative de la Convention des maires pour le climat et l'énergie. Neuf d'entre elles prévoient d'améliorer le contrôle et la gestion de la qualité de l'air.



Třída Tomáše Bati 21, Zlin,  
République Tchèque

[www.eazk.cz](http://www.eazk.cz)

En 2015, le Conseil de la région de Zlin a fondé le Centre de contrôle de l'énergie de la région de Zlin pour servir d'Observatoire régional de l'énergie au sein de la République tchèque.

Ce Centre de contrôle fait partie de l'Agence de l'énergie de la région de Zlin (EAZK). La mise en place du Centre de contrôle, ainsi que le développement de sa structure, de ses objectifs à long terme et spécifiques entraîneront une amélioration et un renforcement attendus de la gestion de l'énergie dans les villes et municipalités de la région de Zlin.

Ce Centre est un organisme officiel grâce auquel il est possible de contrôler et d'appliquer plus efficacement le Concept énergétique de la région de Zlin, les plans énergétiques régionaux et ceux des différentes municipalités.

 <p>Energikontor Norr</p> <p>ENERGILUPPEN</p> <p>Kungsgatan 46, Luleå, Suède <a href="http://www.energiluppen.se">www.energiluppen.se</a></p>	<p>Energiluppen (outil web) propose les services suivants à 14 municipalités de Botnie septentrionale (Norrbotten) et 15 municipalités de Botnie occidentale (Västerbotten) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> données énergétiques et relatives aux émissions de gaz à effet de serre au niveau local ou régional ;</li> <li><input type="checkbox"/> possibilité de mission de suivi des politiques et mesures locales et régionales en matière d'énergie et de climat ;</li> <li><input type="checkbox"/> soutien des acteurs locaux dans la définition des stratégies et mesures relatives à l'énergie et au climat ;</li> <li><input type="checkbox"/> l'organisme est intégré à la région et soutenu par celle-ci ; il contribue donc de manière importante à un développement régional efficace ;</li> <li><input type="checkbox"/> collecte et analyse de données énergétiques pour deux collectivités locales ;</li> <li><input type="checkbox"/> réalisation de plans climat pour la Convention des maires ;</li> <li><input type="checkbox"/> Inventaire de référence des émissions ;</li> <li><input type="checkbox"/> contrôle de l'énergie.</li> </ul>
 <p>Alameda de Urquijo, 36- 6a planta 48011 - Bilbao, (Pays basque), Espagne <a href="http://www.udalsarea21.net">www.udalsarea21.net</a></p>	<p>Udalsarea 21, le Réseau basque de municipalités pour la durabilité, est un forum de coopération et de coordination destiné à donner une impulsion aux Agendas 21 locaux dans les municipalités basques et à encourager la mise en œuvre de Plans d'action. L'IHOBE, l'Agence basque pour l'environnement, assure le secrétariat technique du réseau, soutient l'évaluation des Plans d'action locaux et détermine les indicateurs permettant de suivre les progrès des municipalités sur la voie de la durabilité. Ces informations convergent vers l'Observatoire basque de la durabilité.</p> <p>Ente Vasco de la Energía (EVE) fournit des critères et des données destinés aux actions relatives à l'énergie durable.</p> <p>Entre autres indicateurs, l'Observatoire recueille ou calcule l'utilisation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau municipal. Régulièrement actualisé et amélioré, l'inventaire respecte désormais les exigences de la Convention des maires pour le climat et l'énergie.</p>
 <p>REGIONE LIGURIA</p> <p>Service Environnement, air, climat et gestion des déchets, Région de Ligurie, Via D'Annunzio 111, 16121 Gênes, Italie <a href="http://www.banchedati.ambienteinliguria.it">www.banchedati.ambienteinliguria.it</a></p>	<p>Fondé en 1997 pour desservir la région de Ligurie dans le nord de l'Italie, l'Observatoire régional fournit les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> contrôle des émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li><input type="checkbox"/> suivi du Plan relatif à la qualité de l'air ;</li> <li><input type="checkbox"/> calcul des bilans énergétiques à différents niveaux (régional, départemental et municipal).</li> </ul> <p>Dans le cadre de DATA4ACTION, l'Observatoire est en train de développer une application permettant de relier directement l'Observatoire et l'initiative de la Convention des maires (Inventaire de référence des émissions et Inventaire de contrôle des émissions).</p> <p>Le propriétaire de l'Observatoire est la Région de Ligurie ; les autres partenaires principaux sont IRE SpA, ARPAL (l'Agence régionale pour la protection environnementale de la région de Ligurie) et Liguria Digitale SpA (des experts des TIC).</p>

 <p>Service Environnement, County Hall, Maidstone, Kent, Royaume Uni</p> <p><a href="http://www.kent.gov.uk/">www.kent.gov.uk/</a></p>	<p>L'Observatoire des données du Kent a été intégré à la Stratégie environnementale du Kent et figure parmi ses priorités. Outre l'adoption de la stratégie par toutes les collectivités locales du Kent, ceci contribuera à l'héritage à long terme de l'Observatoire.</p> <p>Le partenariat a identifié divers enjeux en termes d'environnement et de conséquences correspondantes sur la santé et l'économie, notamment la qualité de l'air, l'énergie, les transports, l'eau, les ressources, les fortes intempéries, le changement d'affectation des terres et la biodiversité.</p> <p>Les ressources du secteur public étant de plus en plus limitées, il est plus important que jamais de s'assurer qu'il existe pour chaque décision, politique et projet une justification fondée sur des données probantes.</p>
 <p>Corso Inghilterra 7, Turin, Italie</p> <p><a href="http://www.cittametropolitana.torino.it/cms/ambiente/risorse-energetiche/osservatorio-energia">www.cittametropolitana.torino.it/cms/ambiente/risorse-energetiche/osservatorio-energia</a></p>	<p>Fondé en janvier 2014 pour desservir la métropole de Turin, cet Observatoire régional est chargé d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> les bilans énergétiques territoriaux de la région métropolitaine, avec des rapports semestriels ;</li> <li><input type="checkbox"/> la coopération avec les collectivités locales et les fournisseurs de données pour les échanges de données ;</li> <li><input type="checkbox"/> l'assistance technique des collectivités locales dans le cadre de l'élaboration et du suivi des plans climat ;</li> <li><input type="checkbox"/> le développement d'outils et d'instruments Web-GIS aidant les municipalités à assurer le suivi et évaluer la consommation d'énergie de l'éclairage et des bâtiments publics.</li> </ul> <p>L'Observatoire intervient désormais avec le soutien de la Région du Piémont. Il recherche en permanence des solutions innovantes pour présenter les données. Il a créé un outil en ligne fournissant des données énergétiques ouvertes à l'ensemble des 315 municipalités du territoire local pour la période de 2000 à 2013</p>
 <p>27 place Jules Guesde, Marseille, France</p> <p><a href="http://www.oreca.regionpaca.fr/">www.oreca.regionpaca.fr/</a></p>	<p>L'ORECA Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou l'Observatoire régional de l'énergie, du climat et de l'air, a pour vocation de mettre des données et informations à la disposition des personnes et structures travaillant sur des questions liées à l'énergie.</p> <p>L'objectif principal de l'Observatoire est de suivre le niveau de réalisation du Schéma régional climat, air et énergie adopté dans la région en 2013. Il a généré une base de données complète concernant la qualité de l'air, le climat et l'énergie, et fournit des données au niveau municipal.</p>
 <p>260 avenue de la Pomme de Pin, Saint-Cyr-En-Val, France</p> <p><a href="http://www.ligair.fr/">www.ligair.fr/</a></p>	<p>Cet Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre est dirigé par l'ADEME (l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le Conseil régional et la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Lig'Air, le réseau de surveillance de la qualité de l'air de la région Centre-Val de Loire est responsable de l'Observatoire depuis 2012. Les 4 objectifs de l'Observatoire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> recueillir, rassembler, analyser et diffuser des informations sur la production et la consommation d'énergie, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li><input type="checkbox"/> soutenir les politiques publiques en définissant des indicateurs clés pour les plans énergétiques régionaux ;</li> <li><input type="checkbox"/> mener des études sur les ressources, les besoins et la consommation d'énergie au niveau local ;</li> <li><input type="checkbox"/> animer un réseau de partenaires et de grands acteurs régionaux visant à partager les informations régionales en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul>



 <p>15 rue Mégevand, Besançon, France</p> <p><a href="http://www.optteer.org/">www.optteer.org/</a></p>	<p>L'observatoire OPTTEER est un outil de connaissances dédié aux flux d'énergie en région Franche-Comté. L'Observatoire contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la consommation et la production d'énergie primaire (à la fois à partir de sources renouvelables et non renouvelables) ;</li> <li><input type="checkbox"/> les émissions de gaz à effet de serre (tous les gaz du Protocole de Kyoto) ;</li> <li><input type="checkbox"/> la qualité de l'air.</li> </ul> <p>Il assure le suivi d'initiatives locales, afin d'évaluer leur impact prévu sur les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air. Les conséquences du changement climatique n'entrent pas dans le champ technique de l'Observatoire.</p> <p>Les données sont gérées pour l'ensemble de la région, au niveau municipal, et incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> des données sociales et économiques ;</li> <li><input type="checkbox"/> des données sur la mobilité (trajets du domicile au travail, loisirs, etc.) ;</li> <li><input type="checkbox"/> des données détaillées sur le logement et les bâtiments.</li> </ul> <p>Elles proviennent de bases de données, d'enquêtes ou sont calculées à l'aide de modèles.</p>
 <p>La Bourdonnerie, 2 allée Pierre Lacroute, 21000 Dijon, France</p> <p><a href="http://www.alterrebourgognefranchecomte.org/">www.alterrebourgognefranchecomte.org/</a></p>	<p>L'objectif d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté est de contribuer à un meilleur équilibre entre les hommes et l'environnement, en encourageant le développement durable. L'agence compte 4 objectifs stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. sensibiliser à travers l'information et en servant de centre de ressources ;</li> <li>2. construire une culture commune et comprendre la complexité des questions liées au développement durable par le biais de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation ;</li> <li>3. encourager l'application de pratiques responsables en soutenant les territoires des acteurs ;</li> <li>4. repérer les enjeux de demain en développant des approches prospectives et transversales.</li> </ol> <p>ALTERRE travaille avec des collectivités locales, des associations, des organismes sociaux et professionnels, des gouvernements, des entreprises et des professionnels de la formation, auxquels elle fournit des outils pédagogiques et une aide à la décision, ainsi qu'une assistance technique et méthodologique.</p>
 <p>18 rue d'Armor – 14000 CAEN, France</p> <p><a href="http://www.obnec.fr/">www.obnec.fr/</a></p>	<p>Créée en 1983, BIOMASSE NORMANDIE est une association qui conduit des travaux de Recherche-Développement et mène des actions de conseil et d'appui portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse ;</li> <li><input type="checkbox"/> les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables ;</li> <li><input type="checkbox"/> la gestion des déchets.</li> </ul> <p>Une activité centrée sur l'étude, l'innovation et le développement durable avec des missions d'intérêt général, un rôle de bureau d'études et la promotion d'innovations techniques et technologiques.</p> <p>Cette association porte l'OBNEC (Observatoire Bas-Normand de l'Energie Climat) dont les axes de travail étaient en 2016 la rétopolation des données et l'établissement d'une méthode pour l'estimation des consommations d'énergie et d'émission de GES dans le secteur des transports et dans le secteur agricole.</p>



11/19 rue de Bourgogne, Loos-en-Gohelle, France

[www.observatoire-climat-npdc.org](http://www.observatoire-climat-npdc.org)

L'Observatoire Climat Nord-Pas de Calais a été fondé en 2012. La possibilité de travailler avec l'Observatoire Climat Picardie est actuellement à l'étude, afin d'unifier l'ensemble de la nouvelle région des Hauts-de-France.

Cet Observatoire régional fournit les services suivants :

- collecte, traitement et analyse de données ;
- organisation de groupes de travail sur des sujets liés aux données au sein du réseau des partenaires ;
- diffusion vers les cibles de l'Observatoire, dont les partenaires, les acteurs publics, économiques et non concurrentiels, les élus, le grand public et la presse.

Parmi ses organismes partenaires, l'on peut citer :

- la DREAL (représentant l'État français) ;
- le Conseil régional des Hauts-de-France ;
- le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- le Conseil départemental du Nord ;
- l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les principaux objectifs de l'Observatoire sont les suivants :

- fournir aux décideurs des informations factuelles et quantifiées, principalement au niveau infrarégional ;
- faciliter le suivi des politiques publiques ; et servir de forum de débat et d'échanges au sein du réseau des observateurs en matière d'énergie et de climat.



109 bis rue Archimbaud, Saint-Pierre, Réunion Island, France

[www.observation.energies-reunion.com/](http://www.observation.energies-reunion.com/)

La SPL Énergies Réunion a été créée en juillet 2013. Elle est chargée de soutenir les collectivités locales dans le développement de projets axés sur des questions liées à l'énergie.

Ses domaines d'action incluent la maîtrise de la demande en énergie, les énergies renouvelables, l'observation, la gouvernance, l'information et la sensibilisation.

Énergies Réunion fournit des bilans énergétiques et des indicateurs fiables en matière de connaissances et d'observation. Elle met en œuvre les actions correspondantes, y compris les études, l'exploitation, la production, la gestion et la formation.

L'Observatoire fournit des informations et sensibilise au thème de l'énergie, tout en contribuant à la coopération internationale.



Nikis 4, 105 63, Athens, Grèce

[www/portal.tee.gr/portal/page/portal/SCIENTIFIC\\_WORK/grafeio\\_symfonou/Tab9](http://www/portal.tee.gr/portal/page/portal/SCIENTIFIC_WORK/grafeio_symfonou/Tab9)

Datant de 2015, l'Observatoire de l'énergie de la TEE fait partie de la structure de la Chambre technique de Grèce (TEE). Cet Observatoire fournit les services suivants :

- soutien des collectivités locales grecques en matière de planification énergétique, en particulier pour les signataires de la Convention des maires pour le climat et l'énergie ;
- collecte, analyse et fourniture de données énergétiques aux municipalités ;
- réalisation des Inventaires de référence et de contrôle des émissions.

La TEE est un organisme public national et une organisation professionnelle qui sert de conseiller technique officiel pour l'État grec.

La TEE est également un coordinateur de la Convention des maires.

## Membres d'ENERGee Watch ne possédant pas d'observatoire

Membres sans observatoire	Description
 <p data-bbox="188 571 454 683">Str. Gheorghe Șincai, 46 Maramureș, Roumanie <a href="http://www.amemm.ro/">www.amemm.ro/</a></p>	<p data-bbox="576 369 1396 492">Le Conseil du comté de Maramures a fondé l'Agence régionale de gestion de l'énergie en 2009, avec le soutien d'Énergie intelligente - Europe. L'Agence a été créée pour mener des actions d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables au niveau du comté.</p> <p data-bbox="576 515 1396 627">À ces fins, l'Agence assure la promotion du concept d'énergie durable et des principes de gestion de l'énergie au niveau des collectivités locales, dans le secteur de l'éducation, auprès des établissements de santé et des entreprises ;</p> <ul data-bbox="576 638 1396 806" style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> soutient la politique énergétique européenne aux niveaux local, régional et national ;</li> <li><input type="checkbox"/> encourage le marché local à adopter des technologies économes en énergie et à base d'énergies renouvelables ;</li> <li><input type="checkbox"/> cherche à changer le comportement des utilisateurs d'énergie.</li> </ul>
 <p data-bbox="188 985 542 1097">10-12 Lefkonos Street, Nicosia, Chypre <a href="http://www.cea.org.cy/Home.html">www.cea.org.cy/Home.html</a></p>	<p data-bbox="576 828 1412 929">L'Agence de l'énergie chypriote est un organisme public à but non lucratif instauré pour promouvoir les énergies renouvelables, les économies d'énergie, une utilisation rationnelle de l'énergie et les transports durables.</p> <p data-bbox="576 952 1005 974">L'Agence de l'énergie chypriote vise à :</p> <ul data-bbox="576 996 1396 1265" style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> fournir des informations et sensibiliser le public ; assurer des formations professionnelles et scolaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> encourager les collaborations locales, européennes et internationales ;</li> <li><input type="checkbox"/> contribuer à la recherche et au développement ;</li> <li><input type="checkbox"/> protéger l'environnement ;</li> <li><input type="checkbox"/> coopérer avec les collectivités locales pour l'élaboration et l'application des PAED dans le cadre de la Convention des maires et du Pacte des îles.</li> </ul>
 <p data-bbox="188 1444 478 1579">Service Énergie, Avda, Reyes Leoneses, 11 Leon, Espagne <a href="http://www.energia.jcyl.es/">www.energia.jcyl.es/</a></p>	<p data-bbox="576 1288 1316 1355">L'EREN est l'Agence régionale publique de l'énergie de la région de Castille-et-León en Espagne.</p> <p data-bbox="576 1377 1396 1478">L'Agence travaille avec les entreprises et les représentants sociaux sur des questions liées à l'efficacité énergétique, en encourageant le recours aux énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.</p> <p data-bbox="576 1500 1396 1568">Elle tient compte du meilleur bilan environnemental, contribuant ainsi au développement régional durable.</p>

Autres observatoires	Description
<p><b>AEEPM</b></p> <p>Agence de l'énergie et de l'environnement de Bucarest, Roumanie</p> <p><a href="http://www.managenergy.ro">www.managenergy.ro</a></p>	<p>L'agence locale de l'énergie et de l'environnement de Bucarest (Agentia pentru Eficienta Energetica si Protectia Mediului Bucuresti – AEEPM) est un organisme indépendant et apolitique.</p> <p>L'objectif de l'agence est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> aider les collectivités locales à devenir plus durables notamment en gérant mieux leur énergie;</li> <li><input type="checkbox"/> travailler avec d'autres agences en Europe afin d'échanger expériences et bonnes pratiques;</li> <li><input type="checkbox"/> promouvoir les intérêts locaux aux niveaux régional, national, européen et international.</li> </ul>
<p>BSREC - Centre de recherche énergétique de la Mer Noire</p> <p><a href="http://www.bsrec.bg">www.bsrec.bg</a></p>	<p>Le Centre de recherche sur l'énergie de la Mer noire est une organisation non gouvernementale, d'intérêt public, fondé en 2007, pour remplacer le Centre régional de l'énergie de la Mer noire créé in 1995 à l'initiative de la Commission européenne et des pays de la Mer noire.</p> <p>BSERC, basé à Sofia en Bulgarie, est un centre d'échanges sur les activités liées à l'énergie, visant à développer la coopération entre les pays de la région de la Mer noire et l'UE dans le domaine de l'énergie. Le Centre coopère étroitement avec tous les pays de la Mer noire afin d'être bien informé des tendances et évolutions nationales. Outre ses activités internationales, BSERC participe activement aux questions énergétiques bulgares, en tant que société bulgare de l'énergie.</p> <p>Le BSERC dispose d'un large réseau d'experts en énergie de haut niveau qui offrent leurs services au Centre, ce qui permet une bonne coopération entre les acteurs du marché de l'énergie, y compris les organisations du secteur énergétique, les ministères, les entreprises publiques et privées et les particuliers, dans l'ensemble de la région de la Mer noire, et une réponse adaptée aux besoins réels des acteurs du marché de l'énergie.</p>
<p>Agence de l'énergie de Crète, Grèce</p> <p><a href="http://www.crete.gov.gr">www.crete.gov.gr</a></p>	<p>En décembre 1993, la région de Crète a fondé l'Agence régionale de l'énergie, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> contribuer à l'élaboration de la politique énergétique régionale ;</li> <li><input type="checkbox"/> encourager la coopération européenne, méditerranéenne et internationale ;</li> <li><input type="checkbox"/> fournir des services de conseil objectifs aux organismes intéressés ;</li> <li><input type="checkbox"/> promouvoir des projets, des technologies, les bonnes pratiques et les applications connexes ;</li> <li><input type="checkbox"/> organiser des programmes de formation afin de sensibiliser les citoyens, les consommateurs et les utilisateurs d'énergie ;</li> <li><input type="checkbox"/> coordonner les activités et les programmes énergétiques de plusieurs organismes régionaux et locaux ;</li> <li><input type="checkbox"/> soutenir les collectivités locales dans la planification énergétique, en tant que coordinateur régional de la Convention des maires.</li> </ul>

<p>Agence de l'énergie de l'énergie de Dublin, Irlande</p> <p>(CODEMA )</p> <p><a href="http://www.codema.ie">www.codema.ie</a></p>	<p>CCODEMA est l'agence de l'énergie de Dublin qui a été créée comme organisme à but non lucratif par la Municipalité de Dublin en 1997 dans le cadre du programme SAVE II de l'Union européenne.</p> <p>C'est une des 14 agences locales de l'énergie créées en Irlande pour aider les collectivités locales à atteindre leurs objectifs de performance énergétique via un développement professionnel et une mise en oeuvre de bonnes pratiques.</p> <p>CODEMA travaille avec la ville de Dublin, Dún Laoghaire–Rathdown, le Conseil du Comté de Fingal et le Conseil du Sud de Dublin.</p>
<p>Conseil général de Barcelone, Espagne</p> <p><a href="http://www.diba.cat">www.diba.cat</a></p>	<p>Le Conseil général de Barcelone est une institution publique de Catalogne en Espagne qui propose des services techniques, économiques et technologiques pour les 311 municipalités de la Province de Barcelone.</p>
<p>Agence de l'énergie de Mälardalen</p> <p><a href="http://www.energikontor.se/">www.energikontor.se/</a></p>	<p>L'agence de l'énergie de Mälardalen assure la promotion du développement durable dans la région de Mälardalen.</p> <p>L'agence regroupe principalement des municipalités, collectivités territoriales et entreprises au niveau local mais aussi européen.</p> <p>Elle contribue à une sensibilisation accrue dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et, grâce à son savoir-faire, propose des solutions rentables adaptées aux exigences et besoins existants.</p>
<p>ILSpA-Infrastrutture Lombarde - Agence de l'énergie de Lombardie, Italie</p> <p><a href="http://www.ilspa.it">www.ilspa.it</a></p>	<p>Le SiReNa a été créé en 2007 pour suivre les consommations énergétiques, la production et les émissions de GES au niveau régional parce que ces données sont essentielles pour une compétitivité et une durabilité environnementales.</p> <p>Grâce à la contribution Facteur20, le projet SiReNa a évolué et est devenu SiReNa20 : un système public en ligne qui permet de gérer et d'analyser les données énergétiques au niveau local, départemental et régional et d'assurer le suivi des objectifs de la Lombardie dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet et de fournir des scénarios dans le but de soutenir la Région dans ses choix en vue des objectifs 2020.</p> <p>SiReNa est géré par le département de l'énergie, Infrastrutture Lombarde S.p.A. de la Région lombarde qui est propriétaire de l'observatoire.</p>
<p>Conseil général de Medway, Royaume Uni</p> <p><a href="http://www.medway.gov.uk/">www.medway.gov.uk/</a></p>	<p>Medway est une agglomération du Sud de l'Angleterre de 274 015 habitants en 2014.</p> <p>Elle a été créée en 1998 lorsque la ville de Rochester-upon-Medway a fusionné avec le Conseil d'arrondissement de Gillingham et une partie du Conseil du Comté du Kent pour former le Conseil général de Medway indépendant du Conseil général du Kent.</p>
<p>Province de Savone, Italie</p> <p><a href="http://www.provincia.savona.it">www.provincia.savona.it</a></p>	<p>La Province de Savone (Italien: Provincia di Savona; Ligurien: Provinsa de Sann-a) est une province de Ligurie ,en Italie, de 280 707 habitants.</p> <p>Son chef-lieu est la ville de Savone, qui a une population de 61 529 habitants.</p>

<p>Province de Trévise, Italie <a href="http://www.provincia.treviso.it">www.provincia.treviso.it</a></p>	<p>La Province de Trévise (Italien: Provincia di Treviso) est une province de la région de Venise en Italie. Son chef-lieu est Trévise.</p> <p>La province est entourée par Belluno au Nord, Vicence à l'Ouest, Padoue au Sud-Ouest, Venise au Sud-Est et la Frioul-Vénétie Julienne à l'Est.</p>
<p>Conseil régional de Corse, France <a href="http://www.aauc.corsica/L-Observatoire-Regional-de-l-Energie-et-des-Gaz-a-Effet-de-Serre-OREGES-de-Corse_a4.html">www.aauc.corsica/L-Observatoire-Regional-de-l-Energie-et-des-Gaz-a-Effet-de-Serre-OREGES-de-Corse_a4.html</a></p>	<p>L'Observatoire est un outil collaboratif pour l'analyse et l'échange de connaissances et qui rassemble les différents acteurs de l'énergie et du climat. Il répond principalement au besoin d'un lieu centralisé où les données énergétiques peuvent être analysées, exploitées, formatées et fournies dans une forme accessible à tous.</p> <p>L'observatoire a trois objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Améliorer et développer les connaissances de la situation régionale et locale en termes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre: collecte de données, indicateurs, évaluation quantitative régulière, et études spécifiques ;</li><li>2. Etre un lieu d'échanges et de conseils pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs (privé, à but non lucratif, bénévoles etc.) dans les domaines de l'air, de l'énergie et du climat. Mener une réflexion conjointe pour favoriser les partenariats et les programmes d'action conjointe ;</li><li>3. Accompagner les politiques régionales en matière d'énergie en développant des outils d'analyse et de prise de décision: diagnostic territorial, soutien aux politiques locales, suivi du SRCAE et soutien aux plans climat.</li></ol>



**Les données sur l'énergie sont essentielles pour identifier les tendances dans les secteurs économiques prioritaires afin de cibler les politiques énergétiques, garantir une amélioration de l'efficacité énergétique et un développement des énergies renouvelables.**

Ce guide d'accès aux données a été principalement conçu pour :

- ❑ **les collectivités qui souhaitent un meilleur** accès à des données énergétiques fiables, sur leur territoire, dans le but de les utiliser pour leur plan climat.
- ❑ **les experts de la planification énergétique** souhaitant soutenir le développement de modèles de collaboration avancés entre les collectivités et les fournisseurs de données énergétiques tels qu'un observatoire de l'énergie ;
- ❑ **les fournisseurs de données énergétiques** désireux de jouer un rôle positif dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques énergétiques régionales et locales.

## Contactez-nous

### Partenaires français



Patrick Biard, RAEE  
patrick.biard@raee.org  
[raee.org](http://raee.org)



Laure Monpetit, Région Hauts de France  
laure.monpetit@hautsdefrance.fr  
[hautsdefrance.fr](http://hautsdefrance.fr)

Pour en savoir plus sur DATA4ACTION, y compris l'accès à notre bibliothèque de publications et d'événements, visitez notre site Web :

**[www.data4action.eu](http://www.data4action.eu)**